

90 PERSONNES ONT TROUVÉ LA MORT SUR LES ROUTES

LE TÉLÉPHONE MOBILE,  
3ÈME CAUSE DES  
ACCIDENTS

page 4



DURANT LES DIX PREMIERS  
JOURS DE RAMADHAN

715 LOCAUX  
COMMERCIAUX  
FERMÉS

page 4

ISSN : 1112-7449

# MIDI



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1639 - Jeudi 2 août 2012- Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2014



LES  
AMBITIONS  
CACHÉES  
DE GHOUL

page 5

LOI DE FINANCES 2012

## T. / ATSTÉRTTÉ

# LE NOUVEAU CREDO DU GOUVERNEMENT

page 3



Promo RAMADHAN  
Pack N'ternet

Internet  
50 DA  
par  
jour

Clé Internet  
1000 DA



www.nedjma.dz

Promotion valable du 22/07 au 18/08.  
Engagement de 12 mois. Utilisation d'1Go par mois en moyenne. Tarif de 15Mo à 50Mo valable jusqu'à épuisement.  
Toutes données à 1250Tn utilisables jusqu'à la fin de la promotion.  
Prix d'information: 022 001 111

Midi 319



2.288

nouveaux étudiants sont attendus à l'université d'El-Tarf pour la prochaine rentrée universitaire (2012/2013), a indiqué mardi M. Siab Rachid, recteur de cet établissement de l'enseignement supérieur

4

personnes sont décédées et trois autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu tôt mardi sur la RN 47 à 15 km de la commune de Bouâlem, a-t-on appris auprès de la Protection civile de la wilaya d'El-Bayadh

325

personnes ont été tuées dans des attentats commis durant le mois de juillet en Irak, le mois le plus meurtrier en Irak depuis près de deux ans, selon des statistiques officielles publiées hier

## Colère des opérateurs WiMAX



«Nous portons à la connaissance de l'opinion publique que l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT), vient d'instaurer, à travers sa décision N°18/PC/ARPT/2011 du 18 juin 2012, une nouvelle redevance imposable de 10% à la fourniture de tous services et équipements utilisant la technologie WiMAX et hertzienne», ont indiqué dans un communiqué conjoint les directeurs généraux d'Anwarnet, Icosnet et SLC, respectivement Mohamed Fadi Gouasmia, Ali Morsli et Lotfi Nezzar. «De ce fait, nous nous trouvons dans l'obligation d'appliquer ladite redevance à toute fourniture de services et équipements

utilisant la technologie WiMax et hertzienne à partir du 1er août 2012», ont-ils précisé.

Les trois opérateurs ont qualifié la décision de l'ARPT d'"unilatérale, non-objective et contraire à la politique des pouvoirs publics algériens en matière de démocratisation de l'usage d'Internet". Ils ont affirmé qu'ils "ne ménageront aucun effort pour empêcher, par toutes les voies légales, cette énième mesure arbitraire qui pénalise, selon eux, les consommateurs, compromet l'essor des TIC et met en péril la survie des quelques rares acteurs qui subsistent encore".

Trois opérateurs WiMAX ont protesté mardi contre l'instauration par l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) d'une nouvelle redevance imposable de 10% à la fourniture de tous services et équipements utilisant la technologie WiMAX et hertzienne, et annoncé avoir décidé de porter l'affaire auprès du Conseil d'Etat.

## Une baleine s'échoue dans une piscine



La scène a attiré des centaines de curieux de Newport Beach, au nord de Sydney, en Australie: une jeune baleine d'une douzaine de mètres de long et de plus de 25 tonnes, morte en mer, s'est échouée

mercredi dans une piscine artificielle construite sur la plage, poussée par les fortes vagues de la veille. Les autorités comptent sur la marée haute pour sortir l'énorme carcasse de là.

## Un OVNI aux JO 2012 ?



Alors que la fête battait son plein lors de la cérémonie d'ouverture officielle des Jeux olympiques de Londres 2012, un OVNI a fait son apparition dans le ciel au-dessus du Stade olympique. Un événement assez controversé par certains internautes, mais pris au sérieux par le gouvernement britannique qui se plaint d'un manque de sécurité aérienne. Alors que les feux d'artifice illuminaient le ciel londonien vendredi dernier, au-dessus du Stade olympique lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, un événement étrange s'est passé. Alors qu'un milliard de personnes suivaient cette cérémonie à la télévision, certaines ont pu apercevoir un OVNI dans le ciel de la capitale britannique. Même si cet objet volant apparaît sous une forme quelque peu cliché, personne n'a pu encore identifier cet objet qui a pointé le bout de son nez à la fin du spectacle, aux alentours de minuit. Au départ, tout le monde pensait que cet OVNI était en réalité un dirigeable qui survolait le Stade olympique pour recueillir des images pour une chaîne de télévision. Cependant, NBC Olympics, une division de NBC Sports, a acheté tous les droits pour la couverture aérienne avec ses dirigeables Goodyear. Et la chaîne a précisé que cet objet volant ne ressemblait en rien à cela. L'apparition de cet OVNI paraît tellement irréaliste que nombreux sont ceux qui pensent à un fake ou qu'il s'agit simplement d'un hélicoptère ou d'une sécurité aérienne. Mais, Nick Pope, expert britannique des OVNI et qui a travaillé au ministère de la Défense durant 20 ans, a déclaré être quelque peu sceptique. Mais au fur et à mesure de ses observations, Pope s'est convaincu que cela pouvait porter préjudice à la sécurité nationale et à la sécurité aérienne.

## Décès de cinq hadjis algériens en Arabie Saoudite

L'Office national du hadj et de la omra (ONHO) a annoncé mardi que cinq hadjis algériens dont un homme et quatre femmes ont trouvé la mort dans un accident de la route en Arabie Saoudite. Les victimes étaient à bord d'un autobus de l'agence Hodna. L'accident qui a eu lieu à 9h 30mn sur l'autoroute de la région de Khlis (90 km de la Mecque) a fait plusieurs blessés plus ou moins graves. Ces derniers ont été évacués aux hôpitaux les plus proches de la Mecque



et de Djeddah où ils reçoivent les soins nécessaires, a indiqué l'ONHO dans un communiqué. Une cellule de suivi entre le consulat algérien à Djeddah et l'ONHO a été installée pour la prise en charge des personnes décédées et des blessés. Une enquête a été ouverte par les autorités saoudiennes et algériennes représentées par le consulat de Djeddah pour déterminer les circonstances de l'accident. L'ONHO a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes et à leurs proches.

## Le programme d'importation de médicaments connu en septembre



Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Ould Abbès, a affirmé mardi à Alger que les importateurs de médicaments recevront le programme d'importation pour l'an-

née 2013 en septembre prochain. En marge de l'inauguration d'un nouveau service de psychopédiatrie et d'autisme à l'établissement hospitalier spécialisé Drid Hocine (Alger), le ministre a précisé que les importateurs de médicaments "recevront pour la première fois le programme d'importation en septembre pour garantir la disponibilité des médicaments dans les hôpitaux et les pharmacies". M. Ould Abbès a promis "d'assainir le marché des médicaments des importateurs qui ne respectent pas les délais d'importation et compromettent la vie des malades", soulignant que les mesures adoptées pour mettre fin à la spéculation sur le marché du médicament se poursuivront. «Ces mesures toucheront sans doute les intérêts de certains, a-t-il dit, rappelant que les

"agrément ont été retirés à quatre importateurs qui n'ont pas respecté les programmes d'importation arrêtés en novembre 2011 et à 230 distributeurs qui ont enfreint les conditions de distribution". Concernant la pénurie de certains médicaments dans les hôpitaux, M. Ould Abbès a expliqué que le problème n'était pas lié à la non disponibilité mais à un dysfonctionnement dans la distribution et le stockage. L'Etat est disposé à importer des quantités supplémentaires de médicaments si nécessaire en continuant de soutenir la production locale, a-t-il assuré. Le ministre de la Santé a rappelé à cet égard que l'Algérie a affecté plus de 25 milliards de DA pour l'importation de médicaments au cours des cinq premiers mois de 2012.

## Amar Belani, porte-parole du ministère des Affaires étrangères

«S'agissant des ressortissants syriens qui séjournent actuellement dans notre pays, je confirme que ce sujet est bien pris en charge par les autorités algériennes et qu'il a fait l'objet de plusieurs réunions interministérielles de coordination (...) Partant de notre devoir de solidarité à l'égard de ces ressortissants syriens, un dispositif spécifique et des mesures pratiques de soutien et d'assistance seront mis en œuvre incessamment à travers l'implication d'un certain nombre d'intervenants publics ou auxiliaires dont notamment les services du ministère de la Solidarité nationale et de la Famille et le Croissant-Rouge algérien dont les comités de wilaya sont déjà à pied d'œuvre»

LOI DE FINANCES 2012

# L'austérité, le nouveau credo du gouvernement

*L'Etat est sur le point d'adopter une nouvelle vision puisque l'heure est semblée à l'austérité. Après avoir été des années durant, peu regardant sur la dépense, le gouvernement veut tourner la page. Les conditions économiques et financières ont changé et l'aisance financière de l'Etat commence réellement à en pâtir.*

PAR KAMAL HAMED

D'où cette nouvelle ambition de changer d'attitude et de mettre un terme à tout de qui a un rapport avec le superflu. Cette nouvelle approche, dictée il faut le dire surtout par les fluctuations des prix du baril de pétrole sur les marchés avec notamment une tendance baissière, devrait trouver son prolongement dans le projet de loi de finances 2013. En somme ce projet de loi, qui a été hier au menu d'une réunion gouvernementale, devra consacrer la réduction du train de vie de l'Etat que d'aucuns, à juste titre



d'ailleurs, considèrent comme très élevé. Il est en effet reproché à certaines institutions de l'Etat de dépenser sans compter. Ainsi, à en croire quelques indiscretions, le gouvernement, qui entame lors de cette première réunion après les vacances, l'examen de ce projet de loi entend introduire des coupes budgétaires importantes tant au budget de fonctionnement, qu'à celui de l'équipement. La baisse du prix du baril de pétrole fait ainsi craindre le pire, car le pays est dépendant à hauteur de plus de 97 % des hydrocarbures. Il faut dire que la hausse continue du prix de ce même baril de pétrole des années durant est à l'origine

du train de vie des institutions de l'Etat et aussi de l'augmentation substantielle des budgets de fonctionnement et d'équipements. Durant des années le budget de fonctionnement de l'Etat a connu une courbe croissante au point où beaucoup d'observateurs ont, bien avant le début de la chute des cours du baril de pétrole ces derniers mois, fait cas de la nécessité pour l'Etat de réduire un tant soit peu la dépense. Mais troublés par l'importance du matelas financier du pays, dont les réserves de change atteignent le seuil des 170 milliards de dollars, les pouvoirs publics ont fait la sourde oreille à ces

appels et ont, au contraire, favorisé aussi l'importation massive de tous types de produits. C'est alors que la facture de l'importation a explosé allant sans cesse croissant durant des années pour finir par flirter avec la barre des 50 milliards de dollars par an. L'importation des véhicules a été durant les six premiers mois de l'année en cours de l'ordre de presque 3 milliards de dollars. La facture d'importation des médicaments a aussi augmenté durant ce premier semestre 2012. Il est presque certain que tous les secteurs, à l'exception dit-on de ceux de l'Education nationale, de la Santé et de l'Enseignement supérieur, risquent de connaître des coupes dans leurs budgets de fonctionnement. Tout récemment aussi la Banque d'Algérie a mis son grain de sel. Dans son dernier rapport elle soutient qu'un baril de pétrole à moins de 112 dollars ne favorise pas l'économie nationale. En plus des différents rapports, c'est surtout le ministre des Finances, Karim Djoudi, qui est monté au créneau à plusieurs reprises pour attirer l'attention sur cette situation. «La tendance baissière du prix du pétrole nous inquiète et nous impose d'être prudents», a-t-il soutenu il y a quelques mois seulement, tout en précisant l'utilité «d'avoir une limite en matière de dépenses de fonctionnement».

KH

## Révision à la baisse des dépenses

Par Hanane Essaïssi

Les menaces qui pèsent sur notre économie nationale, suite notamment, à la tendance baissière du cours du pétrole et la crise financière qui traverse la zone euro et la croissance économique, appellent l'Etat à mesurer la hauteur de ses dépenses et à ménager les caisses de l'Etat. C'est sur cet objectif que les membres du gouvernement, chapeautés par le Premier ministre Ahmed Ouyahia, veulent tabler en prévision de la loi de finance de 2013. Les principaux financiers de l'Etat, notamment, le ministre des Finances, Karim Djoudi, et le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Lekcaci, l'avaient affirmé, lors de récentes sorties médiatiques. Il est question d'un plan de «dépenses prudentielles» dans l'avenir à court et moyens termes en vue de préserver l'économie nationale. L'Etat algérien est appelé, par conséquent, à revoir à la baisse ses dépenses. En effet, durant ces dernières années, la perspective de réduction des dépenses déboursées du budget général de l'Etat a été largement remise en question. Face à un programme richissime et aux différentes réformes opérées par l'Etat algérien, le gouvernement algérien n'est pas parvenu à freiner ses dépenses, provoquant ainsi, des ponctions budgétaires supplémentaires en vue de parachever les programmes mis en application et à combler les différentes charges. En effet, un peu plus d'un mois après l'approbation de la loi de finances ordinaire du 28 décembre 2011, les dépenses opérées depuis le début de l'année en cours ont nécessité l'injection d'une enveloppe supplémentaire de 317 milliards de DA dans le cadre de la loi de finances complémentaire (LFC). Ainsi, la perspective de la réduction des dépenses budgétaires prévue alors de 10%, a été largement remise en cause. Selon les indices économiques, ces surcoûts sont, essentiellement, dus au dérapage des dépenses de fonctionnement qui ont caractérisé les derniers exercices budgétaires. En 2011, 600 milliards de dinars ont été alloués pour les dépenses de fonctionnement supplémentaires et dans le cadre de la LFC. A cet effet, la mission du FMI à Alger constatait que les dépenses publiques algériennes enregistraient une hausse de 34% en 2011. Le diagnostic de cette instance internationale révélait, également, que cette «augmentation très marquée des dépenses de fonctionnement allaient réduire, dans le futur, les marges de manœuvre et laisser moins de place aux dépenses d'investissement». L'Etat algérien était, par conséquent, appelé à rationaliser davantage ses dépenses courantes à partir de 2012. Toutefois, la LFC du 13 février 2012, consacrait au volet du

budget de fonctionnement, présenté comme «incompressible» par l'exposé des motifs de la loi de finances 2012, un montant frôlant la barre des 5000 milliards de dinars. En hausse de près de 15% cette année, le budget de fonctionnement représentent plus de 60% des dépenses de l'Etat. Et pourtant, le ministère des Finances relevait que «les dépenses courantes ne seront couvertes par la fiscalité non pétrolière qu'à hauteur de 41% en 2012 contre 60% en 2009». Face aux trois facteurs économiques récurrents, la croissance économique, la chute du prix de l'or noir, et la crise économique, essentiellement dans la zone euro, les autorités algériennes doivent maîtriser leur croissance, et actionner un plan de prudence et de rigueur, à même d'inverser la tendance dépensière des années passées et dont les répercussions représentent aujourd'hui une menace pour notre économie nationale. Si l'Etat ne compte pas toucher au budget consacré au soutien des produits alimentaires essentiels, ni promulguer de nouvelles taxes ayant un attrait sur le plan socioéconomique, à l'image des charges de consommation énergétique, ni la réduction des budgets consacrés aux allocations et des salaires, il serait temps, par contre, de revoir toutes ces charges superflues, qui affaiblissent davantage les caisses de l'Etat. Certains modèles économiques réussis ont prouvé que le plafonnement des frais «avantageux» octroyés aux cadres, ministres, élus, et différents acteurs de l'Etat ont permis de réduire remarquablement le montant des dépenses. A l'instar de l'Allemagne, le gouvernement français a dû revoir à la baisse le nombre de ses départements ministériels en vue d'en compresser les charges. Cette initiative, inspirée directement du modèle allemand, a permis d'amortir les dépenses de quelques centaines de millions d'euros. Les ministres et élus ont été sommés de se passer des dépenses superficielles, notamment, en matière de confort, d'alimentation, de primes, et de frais de déplacement. Chez nous, un seul député ne perçoit pas moins de 300 mille dinars par mois, alors, que le salaire minimum garanti est estimé «suffisant» à 18 milles DA seulement. En plus du véhicule de service, du logement de fonction, de l'effectif humain et matériel mis à sa disposition, et des frais de déplacements, les charges assumées par l'Etat restent des plus excessives. C'est le cas, malheureusement, dans le reste des institutions algériennes. La rationalisation des dépenses commence donc, par une véritable prise de conscience des dirigeants, appelés aujourd'hui, à développer la culture du «déboursier moins, pour mieux vivre ensemble».

H.E

AU 1ER SEMESTRE 2012

## La balance commerciale excédentaire

PAR INES AMROUDE

La tendance générale du commerce extérieur de l'Algérie s'est caractérisée au 1er semestre 2012 par une augmentation des exportations de 5,6% et une baisse de 5,2 % des importations, ce qui s'est traduit par un excédent de la balance commerciale de près de 15,8 milliards de dollars (mds usd). Les exportations de l'Algérie ont atteint 38,82 mds usd au 1er semestre 2012, contre 36,75 mds usd au cours de la même période en 2011, en hausse de 5,62%, selon le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Sur le montant global des exportations, les hydrocarbures ont représenté 97,42% avec 37,82 mds usd lors des six premiers mois de 2012, contre 35,67 mds usd durant la même période de 2011, en hausse de 6,02%. Les exportations hors hydrocarbures demeurent toujours "marginales" avec seulement 2,58%

du volume global des exportations, soit une valeur d'un (1) milliard usd, en baisse de près de 7,5%.

Les importations, avec une baisse de 5,2%, ont atteint 23,1 mds usd durant le 1er semestre 2012, contre 24,3 mds usd durant la même période en 2011.

Cette baisse est due, selon les Douanes, essentiellement à la chute des importations des biens d'équipements industriels (-17,1) et des biens alimentaires (-11,9%) ainsi que les biens destinés à l'outil de production (-5,6%). De janvier à juin 2012, les cinq principaux clients de l'Algérie étaient les Etats-Unis (5,96 mds usd), l'Italie (5,79 mds), l'Espagne (3,54 mds), la France (3,34 mds), et le Canada (2,97 mds). Quant aux fournisseurs, la première place est revenue à la France (3,03 mds usd), suivie de la Chine (2,81 mds), l'Espagne (1,97 md) l'Italie (1,96 md), et l'Allemagne (1,30 md).

I.A

UN APPEL D'OFFRES A ÉTÉ LANCÉ

### 450.000 tonnes de ciment seront importées

Le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA), a lancé mercredi un avis d'appel d'offres international pour la fourniture de 450.000 tonnes de ciment afin de réduire la tension de ce produit sur le marché national.

La date limite de remise des offres et l'ouverture des plis est fixée pour le 12 septembre 2012, précise le groupe dans son appel d'offres lancé par sa filiale Sodismac (Société de distribution des matériaux de construction).

Le groupe GICA a entamé un processus d'importation de ciment durant les périodes de tension pour faire face à la forte demande de ce produit stratégique sur le marché national.

Le déficit du marché du ciment s'élève à plus de 2,5 millions de tonnes.

Selon les estimations de GICA, ce manque d'offres a provoqué une flambée des prix sur le marché, accentuée par la spéculation.

La production nationale actuelle de ciment est de plus de 18 millions de tonnes par an dont 11,5 millions de tonnes sont assurées par le groupe GICA, qui détient douze cimenteries publiques.

Le groupe GICA ambitionne de produire 20 millions de tonnes à l'horizon 2016 et 29 millions de tonnes d'ici à 2018.

BOUMERDÈS

# Une quarantaine de terroristes dont des émirs éliminés en six mois

Les forces de sécurité notamment l'ANP ont réussi, durant la période allant de début de l'année en cours au mois de juillet dernier, à mettre hors d'état de nuire une quarantaine de terroristes de l'ex-GSPC, dans plusieurs opérations militaires menées à travers les maquis de cette partie du pays, considérée comme une zone de repli pour les hordes sanguinaires qui n'hésitent pas à saisir toute occasion pour cibler les forces de sécurité et d'y faire des victimes. L'armée, à elle seule, a déployé d'importants moyens matériels, logistiques et mobilisé plusieurs soldats, afin de venir à bout des résidus de terroristes écumant les maquis de Boumerdès notamment ceux du Sud et du Sud-est.

Et depuis, même l'activité terroriste a notablement repris, en raison de la pression exercée dans les maquis par les forces de sécurité. Cette reprise est caractérisée par l'exécution d'attentats sanglants contre les forces de sécurité à l'exemple de ceux commis sur la RN 12 à hauteur de la commune de Si Mustapha ou celui de Bordj Ménaïel ou bien celui perpétré au lieudit La carrière tuant un militaire en civil et deux autres citoyens dont une étudiante qui étaient à bord d'un bus de transport de voyageurs assurant la ligne Tizi Ouzou-Blida. La plus importante opération à être lancée dans les maquis de Boumerdès contre les acolytes de Droukdel affiliés à AQMI c'était celle enclenchée en février dernier dans les massifs forestiers d'Aït Khelifa sur les hauteurs de la commune de Béni Amrane. Au cours de cette opération, les soldats de l'ANP avaient réussi à éliminer une quinzaine de terroristes et capturer

certains d'entre eux vivants, lesquels ont fourni d'importantes informations sur les ramifications des groupes armés dans la région s'étendant jusqu'aux limites frontalières de la wilaya de Bouira. Cette zone est utilisée comme un passage sécurisé du fait de la densité des bois pour les terroristes désirant rejoindre par exemple Bouira ou Tizi Ouzou.

Outre cela, les forces de l'armée ont éliminé au cours de cette période plusieurs émirs de l'ex-GSPC. Le dernier à être abattu était l'émir de la sériate Legata, Tadjer Zouheir alias Handhala et son lieutenant dans une embuscade dans les maquis de Legata. Également, l'émir de la sériate de Cap Djenet, Hamid Tikili, qui avait rejoint les rangs du GIA de Hassan Hattab au le début des années 90, a été éliminé en compagnie de son adjoint dans une embuscade militaire au lieudit Thouara dans la commune balnéaire de Cap Djenet. Par ailleurs, l'émir de la sériate de Bordj Ménaïel, Mohamed

Azzazeni alias Mouadh, a été capturé vivant au cours d'une embuscade militaire qui lui a été tendue près du village Tizi N' Ali N' Slimane. Ce dernier aurait fourni d'importantes informations concernant le mouve-

ment et le déplacement des groupes terroristes de l'ex-GSPC dans la région qui tente de s'organiser notamment après les coups de boutoir que leur ont assenés les forces de sécurité. **T.O**

## Un réseau de soutien démantelé à Keddara

Les services de sécurité de la wilaya de Boumerdès ont arrêté durant la semaine écoulée, quatre personnes suspectées d'avoir des accointances avec les groupes armés de l'ex-GSPC, dans la localité de Keddara à une trentaine de kilomètres au sud-ouest du chef-lieu de la wilaya, a-t-on appris de sources crédibles. Les mis en cause sont âgés entre 20 et 28 ans et originaires de la région de Boudouaou. Ils sont soupçonnés de soutenir les groupes terroristes notamment ceux activant sous la bannière de katibat El Feth dont le champ d'action s'étend aux territoires de la wilaya de Bouira en passant par les maquis de Lakhdar. Ce réseau, qui active depuis plusieurs années, est également chargé de faciliter le déplacement des terroristes de l'ex-GSPC dans la région et la fourniture d'informations sur les déplacements des services de sécurité dans cette région connue pour être le fief traditionnel des groupes armés de GIA et de l'ex-GSPC. Il est important de préciser que la mise hors circuit dudit réseau a été rendue possible grâce aux aveux d'un terroriste qui s'était rendu aux services de sécurité, récemment, dans la région. Il y a près de trois mois, un haut gradé de l'armée et un sous-officier, ont été tués dans une attaque terroriste au habhab près du village Ben Hechlaf. Par ailleurs, il est important de rappeler que les soldats de l'ANP avaient mis hors d'état de nuire, quelques jours avant le mois du carême, deux dangereux terroristes dont l'émir de la sériate de Legata et son adjoint dans une embuscade tendue dans les maquis de Mendoura dans la commune de Legata. Il s'agit de l'émir Tadjer Zouheir, alias Handhala et son adjoint Nedroumi Malek. **T.O**

90 PERSONNES ONT TROUVÉ LA MORT SUR LES ROUTES

## Le téléphone mobile, troisième cause des accidents

PAR LOTFI HADJI

Plus de la moitié des Algériens utilisent un téléphone en conduisant (mobile ordinaire ou kit mains-libres). Le recours très alarmant au téléphone portable au volant a coûté la vie à 90 Algériens, au cours des sept premiers mois, cela à l'échelle nationale. Avant-hier, 17 Algériens ont perdu la vie sur les routes suite aux accidents routiers. Le téléphone mobile est, aujourd'hui, la troisième cause mortelle sur les routes, après l'excès de vitesse et la

non utilisation de la ceinture de sécurité. Femmes, jeunes et hommes sont ceux qui utilisent beaucoup un téléphone mobile en conduisant. Ce genre de comportement irréfléchi avait causé 1203 accidents routiers en sept mois. A Alger, le bilan est le plus triste en atteignant les 102 accidents routiers dus à l'utilisation des téléphones portables. Croyant que le kit mains-libres n'est pas interdit, beaucoup s'imaginent que le danger réside dans la manipulation physique du téléphone, le fait même de le tenir en main, alors que le danger vient de la captation de l'attention.

Pis, du 1er janvier au 31 juillet dernier, les unités de la Gendarmerie nationale ont procédé au retrait de permis à 12 661 automobilistes, auteurs d'une infraction ou implication dans un accident routier, rapporte un bilan de la cellule de communication de la Gendarmerie nationale. Alors que du côté de la police, en trois mois, 28 560 permis ont été retirés à leurs titulaires, suite aux infractions produites par ces derniers, selon la cellule de communication de la DGSN. Parmi les causes ayant conduit les services de sécurité à agir en retirant autant de permis de conduire, l'utilisation du téléphone mobile en con-

duisant. Cette cause vient à la troisième position après la première infraction liée à l'excès de vitesse et la seconde étant la non utilisation de la ceinture de sécurité. Prenons à titre d'exemple les retraits de permis constatés à Alger. Ici, les gendarmes ont constaté, en sept mois, 181 retraits de permis liés à l'excès de vitesse, puis, 103 retraits de permis liés à la non utilisation de la ceinture de sécurité et enfin, 90 permis retirés aux automobilistes suite à l'utilisation des téléphones portables. Le risque d'un accident matériel ou corporel découlant d'une conversation téléphonique au volant est extrême. Or, la pratique du téléphone au volant est extrêmement répandue. Discuter au téléphone en conduisant provoque des modifications importantes du comportement visuel, d'ailleurs, les médecins l'ont prouvé. Téléphoner accapare l'attention du conducteur qui regarde davantage droit devant et néglige la consultation des rétroviseurs ou du compteur de vitesse.

Le kit mains-libres et le mobile ordinaire entraînent quasiment le même niveau de distraction car téléphoner accapare l'attention du conducteur, au-delà de la mobilisation physique du conducteur (motrice et visuelle),

téléphoner introduit une forte charge mentale supplémentaire et réduit gravement les ressources attentionnelles indispensables pour conduire.

**17 morts recensés avant-hier sur les routes**

17 Algériens ont perdu la vie et 67 autres ont été blessés, avant-hier, lors de 35 accidents routiers (14 mortels et 21 corporels), rapporte, hier, un communiqué de la cellule de communication de la Gendarmerie nationale. L'accident le plus grave a été enregistré à 01 heure 50 minutes sur la RN.47, reliant El Bayadh à Laghouat le conducteur d'un camion de marque Isuzu, se dirigeant de la ville d'Alfou (Laghouat) vers El Bayadh, a perdu le contrôle de son moyen de locomotion qui, suite à la fatigue, a percuté un camion de marque DFM, circulant en sens inverse à 17 km de la sortie Est de la commune de Boualem (El Bayadh) Cet accident a occasionné le décès de trois personnes et des blessures à cinq autres occupant des deux moyens de locomotion qui ont été évacués sur l'hôpital de Boualem. Une enquête est ouverte par la brigade de Gendarmerie nationale de Boualem. **L.H**

DURANT LES DIX PREMIERS JOURS DE RAMADHAN

## 715 locaux commerciaux fermés

PAR RAYAN NASSIM

Les agents de contrôle du ministère du Commerce ont procédé à la fermeture de 715 locaux commerciaux et la saisie de marchandises d'une valeur de 10,85 millions de DA à travers le territoire national, durant les dix premiers jours du mois de Ramadhan. Ces fermetures résultent de 43.861 interventions des services de contrôle effectuées de 20 au 29 juillet, et qui ont conduit à la constatation de 10.487 infractions et l'établissement de 10.044 procès verbaux de poursuites judiciaires, a souligné le ministère dans un bilan. La valeur des transactions commerciales sans facturation qui a été mise au jour durant cette période a dépassé 303 millions de DA, a précisé la même source. Le nombre des infractions

constatées par les services de contrôle du ministère est en "progression significative" en 2012 comparativement à la même période de l'année 2011, relève la même source, faisant remarquer que ces infractions ont augmenté de 12,55% (38.326 en 2011), les fermetures administratives de 19,77% (597) et la valeur de la marchandise saisie de 64,61% (6,6 millions de DA) Selon le ministère, cette performance est due à la conjugaison de plusieurs facteurs notamment la redynamisation et la mobilisation des services de contrôle. Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, avait indiqué en juin dernier que le dispositif de contrôle de la qualité et de répression de la fraude sera renforcé par 2.500 agents durant le mois de Ramadhan pour atteindre 6.000 agents. En matière de

contrôle de la qualité et de la répression de la fraude, les agents de contrôle relevant des 48 wilayas du pays ont relevé 4.716 infractions, établi 4.587 procès verbaux de poursuite judiciaire et fermé 255 locaux commerciaux, a-t-on ajouté. Ces opérations ont donné lieu également, selon le bilan du ministère, à la saisie d'une marchandise impropre à la consommation ou non conforme à la réglementation en vigueur d'une quantité de 45,09 tonnes et d'une valeur de 9 millions de DA. Sur le nombre total des infractions relatives à la qualité des produits constatées durant les 10 premiers jours de Ramadhan, 44,91% étaient liées à l'absence de l'hygiène suivies par la vente de produits impropres à la consommation avec 9,65% des infractions. **R.N**

## En ce mois du Ramadhan, les CDS de Djezzy facilitent la vie à la clientèle

En ce mois sacré du Ramadhan, les Centres de Service de Djezzy sur tout le territoire national (les 48 wilayas) font tout ce qui est possible pour faciliter la vie aux citoyens. Ainsi, dès leur entrée dans la boutique, les clients sont orientés, et servis dans les meilleurs délais avec la courtoisie nécessaire qui est l'une des principales caractéristiques du service clientèle de Djezzy. Ainsi, en dépit du succès de la formule Mégapacks et des promotions Djezzy, les CDS ont accueilli la clientèle avec professionnalisme et sérénité. L'ensemble de nos CDS disposent, en outre, de toutes les commodités fonctionnelles et modernes pour répondre avec efficacité et célérité à toutes les demandes de nos clients quels qu'ils soient. Djezzy, leader de la téléphonie mobile en Algérie, s'inscrit dans une politique de proximité offrant le meilleur service, le meilleur réseau et les meilleures offres. De la citoyenneté et de la solidarité : En cet été caniculaire, les CDS climatés du Sud et de l'extrême Sud ne manquent pas, quand la situation l'exige, d'accueillir en leur sein des citoyens qui sans être des clients sont à la recherche d'un peu de fraîcheur. Précisons que les CDS d'Alger, Blida, Constantine et Oran sont ouverts aussi le soir, généralement de 21h à minuit.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2014

# Les ambitions cachées de Ghoul

Plusieurs observateurs du paysage politique national ont révélé, dernièrement, que le député de l'AAV et ex-ministre des travaux publics, Amar Ghoul sera candidat aux prochaines élections présidentielles.

PAR HANANE ESSAÏSSI

Selon ces mêmes sources, plusieurs indices, renforcés par l'enchaînement des événements ayant marqué la scène politique nationale et internationale, affirment que les démarches entreprise, jusque-là par Amar Ghoul, notamment, celle relative à la mise en œuvre de son propre appareil politique, laissent comprendre que ses projections politiques vont bien au-delà des prochaines élections municipales. C'est l'objectif des présidentielles 2014 qui en seraient la principale motivation.

En effet, après maintes tentatives de réconciliation avec le président du mouvement et les différents appels de retour au calme, initiées par les membres du comité consultatif du MSP, Amar Ghoul, considéré également comme un des hommes forts du



Amar Ghoul, ex-ministre des Travaux publics

Mouvement pour la société et la paix, a décidé de lâcher la formation de Soltani, pour créer son propre parti. Un futur parti dont le nom n'est pas encore dévoilé, mais qui afficherait des couleurs à tendance islamiste dont les fondements seront, certainement, connus lors de la campagne des élections des APC et APW. Celle-ci est prévue au cours du quatrième trimestre de cette année en cours. D'ailleurs, plusieurs observateurs avaient, récemment, révélé que la future formation politique de Ghoul serait candidate pour combler la «vacance» provoquée par le départ du

MSP de l'Alliance présidentielle. Sur un autre plan, ces mêmes observateurs politiques ont estimé que la candidature de Amar Ghoul serait certainement attisée par le fait que les mouvements islamistes algériens veulent répondre aux nouvelles données politiques. Celles-ci sont influencées par l'accès des mouvements similaires aux pouvoirs dans certains pays arabes, grâce à l'avènement de nouvelles et jeunes personnalités politiques.

Or, le MSP tout comme ses deux autres alliés de l'AAV, qui faut-il le rappeler, ont eu

beaucoup de peine à mettre en place des listes de candidatures unifiées en vue des dernières législatives, n'ont dévoilé aucun nom de leur futur candidat aux présidentielles, ni afficher leurs choix de participer ou pas à ces futures grandes échéances électorales.

Au tout début de la vague de dissidence survenue au MSP, des membres influents avaient exprimé leurs vœux de voir Soltani livrer les rênes du parti à un nouveau leader. Ghoul était le principal candidat. Le profil de Amar Ghoul, a-t-on observé, est l'un des plus habilités, pour le moment, pour représenter une partie du mouvement islamiste aux prochaines présidentielles.

Cette nouvelle ébruitée dans les coulisses des rangs de Soltani, semble avoir alléché un certain nombre des membres du bureau national de ladite formation. Certains d'entre eux se préparent, selon des indiscretions du parti, à rallier le camp de Ghoul pour le soutenir dans sa future démarche.

Mais il faut que tous ces tiraillements soient pris en compte sans les surprises que nous réservent les quelques 20 mois qui nous séparent des élections présidentielles. Certaines voix vont même jusqu'à évoquer la possibilité de voir le président Bouteflika postuler à un autre mandat.

H.E.

KHALED NEZZAR DEVANT LA JUSTICE SUISSE

## L'affaire relancée

PAR BELKACEM LAOUFI

Le Tribunal pénal fédéral (TPF) suisse vient de rendre le 25 juillet dernier sa décision (qu'il a rendue publique lundi) concernant l'ancien ministre de la Défense nationale (1990-1993) le général-major Khaled Nezzar. Objet d'une arrestation à Genève le 20 octobre 2011 où il se trouvait pour des soins, il avait été remis en liberté, après deux jours d'audition par le Ministère public de la Confédération (MPC), sur la promesse de participer à la suite du procès. Khaled Nezzar a été arrêté on se rappelle sur une dénonciation de TRIAL (Association suisse contre l'impunité), et sur la plainte de deux Algériens réfugiés en Suisse. L'un depuis le 5 juin 1996, l'autre depuis 2003 qui l'ont accusé d'actes de torture commis à leur rencontre en Algérie vers 1993. La décision du TPF stipule que l'ancien ministre de la Défense nationale ne peut prétendre au bénéfice de l'immunité pour des actes commis à l'époque où il était à la tête du ministère de la

Défense nationale. Visiblement Khaled Nezzar semble avoir appuyé sa stratégie de défense sur la contestation de la compétence du TPF pour juger les crimes de guerre. «Le recourant considère que les conditions nécessaires à fonder la compétence universelle de la Suisse pour la répression des infractions dont il est question (...) ne sont pas réalisées» lit-on dans l'exposé des faits. Et le TPF de rappeler qu'«au 1er janvier 2011, une modification législative a ancré dans le CP (Code pénal) les infractions de crime de guerre (...) et y a inscrit les dispositions communes pour ce dernier titre ainsi que pour celui relatif aux génocides et crimes contre l'humanité». Le TPF casse l'argumentation de Khaled Nezzar en invoquant aussi «l'entrée en vigueur de l'art. 264m CP dont le titre marginal est Actes commis à l'étranger». Cet article rappelle le TPF prescrit que «quiconque commet à l'étranger un des actes visés aux titres 12bis et 12ter ou à l'art. 264k est punissable s'il se trouve en Suisse et qu'il n'est pas extradé ni remis à un tribu-

nal pénal international dont la compétence est reconnue par la Suisse». Le TPF estime que la loi permet «également à la Suisse, par l'application du principe de la compétence universelle subsidiaire, de poursuivre les crimes de génocide, de guerre et contre l'humanité». Toutefois, est-il noté

«l'acte doit être aussi réprimé dans l'Etat où il a été commis». Selon le TPF, la présence de Khaled Nezzar en Suisse lors de son interpellation par le MPC suffit. «Le fait, poursuit-il, qu'à l'heure actuelle il ne se trouve plus dans notre pays ne saurait, à lui seul, faire obstacle à la procédure ouverte par le MPC».

L'ancien ministre de la Défense nationale et ancien membre du Haut Comité d'Etat (HCE) a fait valoir également pour sa défense le fait que la condition posée par l'un des articles de la loi helvétique «relative au fait que la personne ne puisse pas être extradée n'est en l'occurrence pas remplie». L'exposé des faits nous apprend que dans la présente affaire, l'Algérie, informée de l'interpella-

tion du recourant le 20 octobre 2011, s'est manifestée le jour même auprès du DFAE (Département fédéral des affaires étrangères) tant à Alger qu'à Berne afin «d'exprimer sa sérieuse préoccupation à cet égard». Depuis, ajoute le TPF à la connaissance de la cour, l'Algérie n'est plus intervenue auprès des autorités helvétiques.

Par ailleurs, note le TPF «le recourant ne se trouve plus en Suisse. En effet, après avoir été entendu par le MPC, il a quitté le territoire pour retourner en Algérie où aucune procédure n'a semble-t-il été ouverte contre lui depuis. Il n'est du reste pas vraisemblable qu'une telle éventualité se produise», est-il relevé.

Les déclarations du tribunal ont été perçues comme étant une tentative de s'immiscer dans les affaires internes des pays d'autant plus que Khaled Nezzar demeure pour beaucoup d'Algériens l'homme qui a évité le pire à l'Algérie grâce à la décision d'arrêt du processus électoral de 1991.

B.L.

LES LIBERTÉS RELIGIEUSES EN ALGÉRIE

## Le département d'Etat américain satisfait

PAR SADEK BELHOUCINE

Depuis 1999, le département d'Etat américain présente au Congrès un rapport annuel sur la liberté religieuse dans 195 pays, à partir d'informations provenant de ses ambassades et en vertu de la loi sur la liberté religieuse internationale, adoptée en 1998. Le traditionnel rapport annuel mondial sur les libertés religieuses à travers le monde du département d'Etat américain est tombé. Celui de 2011, paru lundi, ne déroge pas à la règle. Les pays sont notés selon des appréciations, parfois subjectives, que se fait le département d'Etat des libertés religieuses dans le monde. Nombreux sont passés à la loupe sur ce plan. Pour l'Algérie, le département d'Etat américain a indiqué que la Constitution algérienne prévoit la liberté religieuse et que les lois du pays permettent aux non musulmans de pratiquer librement leur culte. Dans le rapport présenté par la secrétaire d'Etat, Mme Hillary Clinton, il est souligné «que la loi algérienne prévoit la liberté de croyance et d'opinion et permet aux citoyens de créer des institutions dont

les objectifs comprennent la protection des libertés fondamentales du citoyen». Une fois n'est pas coutume, le département d'Etat s'abstient de critiquer et note que l'ordonnance algérienne 06-03, entrée en vigueur en 2008, «prévoit la liberté des non-musulmans à pratiquer leur culte et rites religieux, à condition qu'ils soient en conformité avec l'ordonnance, la Constitution, et avec d'autres lois et règlements, et que l'ordre public, la moralité et les droits et libertés fondamentales d'autrui soient respectés». Dans ce sillage, le rapport souligne que si le prosélytisme est une infraction pénale et passible d'une peine de un à trois ans de prison, l'application de cette peine est «irrégulière». Le rapport du département d'Etat note aussi que la loi algérienne «exige que les entités religieuses doivent se faire enregistrer auprès des services publics habilités avant de procéder à toute activité religieuse» et indique qu'en plus de l'Eglise catholique romaine qui avait été, auparavant, la seule institution religieuse non musulmane officiellement reconnue dans le pays, le ministère algérien de l'Intérieur a reconnu officiel-

lement l'Eglise protestante d'Algérie en 2011. Il est fait également mention des autres églises, telles que les églises anglicanes et celles des adventistes du septième jour ainsi que d'autres églises protestantes qui ont introduit des demandes d'inscription et qui n'ont signalé «aucune ingérence du gouvernement dans la tenue de leurs services religieux». Selon ce rapport les entités chrétiennes ont indiqué que «le gouvernement algérien leur a permis d'importer davantage d'ouvrages religieux que les années précédentes». Se référant au décret exécutif 07-158, entré en vigueur en 2009, le département de Hillary Clinton estime qu'il apporte une plus grande précision à l'ordonnance 06-03 en définissant la composition de la Commission nationale régissant les entités religieuses non-musulmanes. Se référant aussi à l'ordonnance 06-03, le rapport rappelle que ce texte stipule que toutes les structures destinées à l'exercice de culte non musulman doivent être enregistrées auprès de l'Etat. Il est fait également mention du décret exécutif 07-135 relatif aux conditions de la tenue des services religieux non-musulmans

telle la célébration des fêtes religieuses. Le département d'Etat constate «qu'aucun de ces événements n'a été refusé au cours de l'année» par les autorités algériennes. Le département d'Etat observe que si certaines associations chrétiennes citent des retards ou des refus pour l'obtention des visas pour leur personnel pour travailler en Algérie, d'autres, par contre, affirment qu'en matière de délivrance de visas, «la situation s'est améliorée par rapport aux années précédentes» et souligne que le gouvernement algérien «autorise les groupes de missionnaires à mener des activités humanitaires dans la mesure où ils ne s'adonnent pas au prosélytisme» et note par là même que la conversion n'est pas illégale au regard du droit civil, et que l'apostasie n'est pas une infraction pénale en Algérie. Le rapport indique «que la société algérienne tolère, en général, les étrangers et les citoyens qui pratiquent d'autres religions que l'islam» et relève «les chefs religieux musulmans et les politiques critiquent publiquement les actes de violence commis au nom de l'islam»

S.B.

INTÉRÊT GRANDISSANT DES ENTREPRISES ALGÉRIENNES POUR LE MARCHÉ AFRICAIN SUBSAHARIEN

# Les produits agricoles bio très prisés chez nos voisins du Sud

Les entreprises algériennes, tous secteurs économiques confondus, notamment en ce qui concerne les produits agricoles frais bio et les produits alimentaires et agroalimentaires, sont de plus en plus sollicitées pour approvisionner les marchés des pays de l'Afrique subsaharienne.

PAR AMAR AOUIMER

Ainsi, par le biais de la participation des entreprises nationales, tant publiques que privées, aux différentes manifestations économiques et commerciales qui se déroulent dans les capitales des pays africains, les produits "made in Algeria" se font connaître convenablement. Un opérateur économique spécialisé dans la production et la commercialisation des produits agroalimentaires (semoulerie, jus, industrie de transformation...) nous a déclaré que l'essentiel consiste à investir ces marchés de proximité où il existe de réelles possibilités de placer les produits nationaux. "J'effectue souvent des missions de reconnaissance du marché des pays de l'Afrique



subsaharienne pour dénicher des marchés potentiels, tout en faisant connaître nos produits dans ces régions où nous sommes bien appréciés pour la qualité de nos marchandises" a-t-il affirmé. En effet, au Niger, au Burkina Faso, au Cameroun où il existe un comptoir commercial des produits algériens à Yaoundé, les consommateurs locaux sont friands et s'orientent vers les produits provenant de l'Algérie. Il y a même une impor-

tante opportunité d'approvisionner en produits algériens les travailleurs de la base industrielle de minéraux d'uranium française d'Aveva située au Niger.

L'Agence algérienne de promotion des exportations (Algex) vient de lancer un appel aux opérateurs économiques algériens de la tenue de la 10e édition de la Foire internationale de Lomé, qui aura lieu du 23 novembre au 10 décembre 2012 au Centre

togolais des expositions et foires de Lomé «TOGO 2000». Pour les promoteurs de cet événement qui est considéré comme le plus grand point de rencontre annuel des secteurs économiques tels que le secteur de l'industrie, du commerce, des services, de l'artisanat, de l'agriculture, ainsi que la participation des centres de promotion de recherches, il s'agit de mettre en contact et en relations d'affaires les différents exposants et les industriels pour mettre en place un réseau d'exportateurs et ce, afin de favoriser les échanges et le commerce inter-africain.

Les responsables de l'organisation au niveau du Palais des expositions de la Foire de Lomé ont mis à la disposition des opérateurs économiques et des exposants algériens un espace de 18 m2 non aménagé à titre gracieux afin de les convaincre à prendre part à cet événement et les inciter à y venir en masse, étant donné que les produits algériens sont bien appréciés dans ce pays.

A. A.

PRODUITS ALIMENTAIRES

## La BM s'inquiète de la hausse des cours sur le marché mondial

La Banque mondiale (BM) s'est dite préoccupée par l'impact du renchérissement des cours mondiaux des matières premières alimentaires sur les populations pauvres, avançant que le renchérissement des prix des céréales restera supérieur à la moyenne jusqu'en 2015 au moins. Selon le président de la BM, Jim Yong Kim, cette institution financière mondiale et ses partenaires "suivent de près l'évolution de la situation, afin de pouvoir accompagner les pouvoirs publics dans la mise en place de politiques qui aideront les populations à mieux faire face" à cette situation.

A court terme, des mesures comme les programmes d'alimentation scolaire, les transferts monétaires conditionnels ou les dispositifs de "nourriture contre travail" peuvent soulager les pauvres, a-t-il ajouté. Quant à moyen et long termes, il a considéré que "le monde a besoin de politiques solides et stables, ainsi que d'investissements agricoles soutenus dans les pays pauvres".

Pour la BM, s'il n'y a pas, pour l'instant, de véritable menace de pénurie en ce qui concerne les principales céréales, les stocks sont, cependant, bas et, à l'échelle mondia-

le, les récoltes resteront tributaires de la météorologie, d'où la menace d'une plus forte instabilité des prix. Cette volatilité rend le marché imprévisible et entraîne un risque fondamental d'insécurité alimentaire pour les consommateurs et les pouvoirs publics, a-t-elle prévenu. Cette situation décourage également les investissements nécessaires dans l'agriculture au profit du développement, car le risque financier et l'incertitude s'accroissent pour les producteurs et les négociants, a encore affirmé l'institution de Bretton Woods. Alors que le prix de nombreuses denrées alimentaires de base ont connu une forte hausse, le contexte actuel est, selon l'analyse de la BM, différent de celui de la crise de 2008.

À l'époque, le prix du riz et du blé avait le plus progressé dans une tendance générale d'augmentation des prix des céréales, avant de diminuer sensiblement en 2009 sous l'effet d'un accroissement substantiel de l'offre provenant d'agriculteurs désireux de tirer parti de la hausse des prix.

Mais en 2012, les cours de toutes les céréales hors riz (blé, maïs et soja) ont augmenté : Le blé affiche une hausse supérieure à

50% depuis la mi-juin, le maïs s'est envolé de plus de 45%, alors que le soja s'est apprécié de près de 30% depuis début juin, et de près de 60% depuis la fin 2011.

Au début du mois de juin, les analystes tablaient sur une baisse des prix après les nouvelles récoltes car, selon les explications de la BM, aux Etats-Unis, le maïs et certaines variétés de soja ont été plantés tôt, et, à ce moment-là, on ne pouvait pas prévoir qu'une très grave sécheresse allait survenir. L'incidence de la sécheresse aux Etats-Unis sur les marchés mondiaux est exacerbée par d'autres pays, qui souffrent, eux aussi, de problèmes de production liés à la météorologie, tels que de nombreux pays d'Europe, la Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan et l'Inde. Conformément aux mises en garde émises depuis longtemps par la BM, "il faut s'attendre à un renchérissement des prix des céréales supérieur à la moyenne jusqu'en 2015 au moins". Dans le monde, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim dont plus de 60% sont des femmes, tandis qu'un tiers des décès d'enfants dans le monde sont imputables à la sous-nutrition.

R. E.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE FAVORISE LA CARTE NATIONALE DE LA FERTILITÉ DES SOLS

## Augmenter la productivité et préserver l'environnement

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Rachid Benaïssa, a appelé les acteurs concernés par la fertilisation à se mobiliser pour collecter l'information liée à l'analyse des sols en vue d'élaborer une carte nationale de la fertilité des sols.

Intervenant lors d'une réunion sur les fertilisants et la fertilisation des sols, le ministre a appelé les acteurs concernés «à se mobiliser pour engager l'opération de collecte de l'information liée à l'analyse des sols à même d'élaborer une carte nationale de la fertilité», indique un communiqué du ministère. Benaïssa a souligné que

«la connaissance de la composition des sols et la mise de ces données à la disposition des agriculteurs contribueront à l'augmentation des rendements, tout en préservant l'environnement et la qualité des produits agricoles».

«L'augmentation de l'utilisation des engrais est nécessaire pour améliorer les rendements», a estimé le ministre insistant sur l'utilisation de ces intrants de manière raisonnée afin d'éviter toute contamination des sols et de préserver la qualité des produits agricoles algériens.

Selon les données du ministère, le niveau d'utilisation par les agriculteurs

des engrais chimiques a enregistré une hausse ces trois dernières années à la faveur du dispositif de soutien à la fertilisation à hauteur de 20% de son prix, une mesure prise dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du renouveau agricole et rural. L'utilisation des fertilisants est ainsi passée de 178.000 tonnes lors de la campagne agricole 2008-2009 à 239.000 tonnes en 2009-2010 et 257.500 en 2010-2011. Néanmoins, la moyenne d'engrais utilisée par hectare, à savoir 30 kg, reste en deçà la moyenne mondiale qui est de 90 kg/ha.

R. E.

L'ESPAGNE S'ENLISE DE PLUS EN PLUS DANS LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Détérioration du niveau de vie et du pouvoir d'achat des Ibériques

Les citoyens espagnols sont très tracassés par l'avenir sombre de leurs enfants au moment où ce pays est dégradé par les agences de notation et où les banques sont en faillite faute de liquidités. "Dans les années 1950, beaucoup de gens sont partis à l'étranger, en Allemagne, en Suisse pour s'en sortir. Mais avec le retour de la démocratie, nous pensions que nous reverrions jamais ça...", affirme un retraité. En effet, à 79 ans, José Caballero regarde avec tristesse son petit-fils, Alberto Orozco, qui vient d'avouer qu'il devra quitter l'Espagne, sa crise et son taux de chômage de 24%, s'il veut exercer son métier : ingénieur en chimie et sciences des matériaux.

Il estime "qu'il n'y a plus de place dans la recherche. Les embauches sont gelées. Autour de moi, beaucoup de scientifiques sont au chômage mais viennent travailler au CSIC bénévolement, par vocation", rapporte l'AFP.

Une génération choyée, qui n'a manqué de rien, contrairement à celles de ses parents et grands-parents, mais qui n'aura pas la chance de vivre aussi bien qu'elles.

À l'époque, les prix sont raisonnables : 24 millions de pesetas (144.000 euros) pour un appartement de 100 m2 et trois chambres. En 2005, le même logement coûtait 420.000 euros... Eux ont évité les pièges du boom de l'immobilier. Ils n'ont pas spéculé, comme tant d'autres Espagnols, sur ces prix qui ne cessaient de monter. Au contraire, leur salaire ne suivant pas l'inflation galopante, ils ont perdu peu à peu du pouvoir d'achat ces dix dernières années. Jusqu'à la crise, «un coup de massue».

"En 2010, le gouvernement a baissé nos salaires de 5%, et en 2011, il les a congelés. A présent, il supprime la prime de Noël, qui correspond à 7% de notre salaire annuel, réduit les congés et les «jours libérés», ce qui correspond à 12 jours en moins par an", résume Carmen, qui estime avoir perdu environ 15% de son pouvoir d'achat par rapport à il y a cinq ans.

R. E.

DJELFA

# Une wilaya steppique en pleine mutation

Avec sa position stratégique en plein centre du pays et ses vastes territoires steppiques, la wilaya de Djelfa mérite pleinement son surnom de cœur des Hauts-Plateaux, d'autant plus qu'elle occupe la 4e place nationale en matière démographique, selon le recensement général de la population de 2008.

C'est à la faveur du découpage administratif de 1974 que Djelfa devient une wilaya à part entière, alors qu'elle était jusque-là rattachée à la capitale du Titteri (wilaya de Médéa actuellement). Elle a connu, depuis, de véritables mutations qui lui ont permis de répondre aux aspirations des citoyens dans différents domaines, notamment l'habitat, la santé, l'enseignement, l'agriculture, l'énergie et bien d'autres encore. D'une superficie de 32.280 km<sup>2</sup>, représentant 8,53% de la superficie totale du territoire national, Djelfa est, également, considérée comme la porte du Sahara, tout en constituant un point de jonction entre le nord du pays et le Grand Sud. Elle est entourée par 9 wilayas, à savoir Médéa et Tissemsilt au Nord, M'sila et Biskra à l'Est, Laghouat et Tiaret à l'Ouest et, enfin, Ghardaïa et Ouargla au Sud. En outre, elle compte plus de 1.100.000 habitants, répartis sur un total de 36 communes formant 12 daïras, aussi différentes les unes des autres par leurs caractéristiques géographiques, que par leurs vocations agricole ou pastorale ou autres.

## Le parc immobilier, véritable devanture de la situation du développement de la wilaya

S'il est un secteur qui reflète véritablement la dynamique de développement dans cette wilaya, c'est celui de l'habitat qui n'a pas cessé d'enregistrer une croissance d'année en année. Les chiffres de la wilaya en la matière sont très éloquentes. En effet, cette wilaya, qui recensait durant les années 70 quelque 15.000 logements socio-locatifs, compte aujourd'hui plus de 52.000 logements réalisés à la faveur de la multitude de programmes étatiques qui lui ont été destinés. Selon l'Office local de promotion et de gestion immobilière (OPGI), Djelfa a bénéficié d'un programme de 7.250 logements au titre du plan quinquennal 1999-2004, un chiffre qui fut multiplié presque par deux durant le quinquennat 2005-2009, où la wilaya a été destinataire de 12.400 logements. Actuellement, elle est le théâtre de la réalisation de pas moins de 17.260 unités socio-locatives, inscrites au titre des tranches 2010 et 2011 du quinquennat 2010-2014. Ce programme de développement n'a pas omis les régions rurales de la wilaya, dont les populations ont bénéficié, en 10 années, de plus de 17.000 logements ruraux concrétisés grâce aux aides à la construction rurale, dont le montant est porté à 700.000 DA actuellement contre 500.000 DA par le passé. La construction rurale a été d'un grand apport dans le retour de nombreuses familles à leurs villages, après le rétablissement de la paix et de la stabilité dans ces régions qui ont, elles aussi, connu les affres du terrorisme.

## Un taux de couverture en gaz naturel de plus de 80%

Les projets de raccordement au réseau public de distribution de gaz naturel ont connu un bond qualitatif ces dernières années, en permettant, notamment, d'atteindre un taux de couverture de 82% en



la matière à travers la wilaya. Le gaz naturel a été introduit pour la première fois dans la région en 1983, précisément dans la commune de Messaad, au sud de Djelfa. L'opération profita, à l'époque, à plus de 10.000 foyers. Une deuxième opération de raccordement fut réalisée, en 1985, au profit de plus de 35.000 ménages du chef-lieu de wilaya. Entre 2000 et 2009, ce sont pas moins de 18 communes qui furent raccordées au réseau de distribution de gaz, portant ainsi le nombre de foyers bénéficiaires à 87.072 à travers la wilaya. Six autres communes, soit Bouirat el Lahdeb, Selmana, Elaich, Douiss, Ben Yakoub et Hassi Fdoul, furent raccordées au réseau en 2010. D'autres projets de raccordement au gaz naturel sont, actuellement, en cours de concrétisation au titre du quinquennat 2010-2014. Ils sont destinés aux communes de Taadhimt, Deldoul, Amoura, Amar, Mouileh, Sidi Bayzid, Kernini, Lekhmiss, Sed Oudrou, Oum laadham, Draa Souari et Sekia, indique-t-on à la Direction

de l'énergie et des mines.

## Un pôle culturel d'excellence

Le secteur culturel a bénéficié, pour sa part, d'un pôle culturel d'excellence, doté d'une enveloppe de près de 2 milliards de DA, au titre du quinquennat 2005-2009, pour la réalisation de nombreuses structures culturelles. Une bibliothèque de wilaya est opérationnelle depuis peu au niveau de ce pôle, qui compte, également, un théâtre régional, des annexes pour les Ecoles des beaux-arts et de la musique, un musée de wilaya et un Institut de recherches préhistoriques, dont les chantiers sont à leurs dernières retouches, selon les responsables de la direction locale de la culture.

## Djelfa : leader national en élevage ovin

La vocation hautement pastorale de cette wilaya steppique l'habilite à occuper la place de leader national en matière d'élevage

ovin. Le cheptel de la région est riche de 2.800.000 têtes ovines, selon le dernier recensement de la Direction de services agricoles (DSA). Le mouton de Djelfa est d'ailleurs une "marque déposée" fort réputée sur tout le territoire national, selon les spécialistes en la matière. La dynamique caractérisant le secteur de l'élevage a positivement influé sur la filière de la production des viandes, qui connaît une courbe ascendante ces dernières années, grâce aux nombreux soutiens étatiques dont bénéficient les éleveurs, particulièrement en matière de disponibilité de fourrages et d'extension des surfaces de pacage. En effet, la production des viandes rouges qui était de 221.200 qx en 1989 fut portée à 224.220 qx en 1999, avant d'atteindre un record inédit de plus de 337.000 qx en 2011.

## L'expérience oléicole : un modèle de réussite

En 2000, la wilaya de Djelfa comptait une surface d'à peine 150 ha d'oliviers, lorsque les responsables du secteur se lancèrent le défi de développer la filière. Dix années après, le pari semble gagné puisque la surface oléicole de la wilaya s'étend aujourd'hui sur plus de 7.300 ha, dont 4.300 ha entrés en production. Cette performance est d'autant plus palpable, que les services de la DSA font part d'une production globale de plus d'un million de litres d'huile d'olive au titre de la campagne 2011-2012. Ce succès de la filière oléicole a engendré la création de 4 huileries privées, selon la même direction, qui prévoit une croissance encore plus importante pour cette filière, dont les contrats de performance se fixent pour objectif de consacrer une surface de près de 30.000 ha à la plantation intensive d'oliviers (soit 400 arbres/ha), au titre du quinquennat 2010-2014.

APS

## RACCOMMODEURS À ORAN

# Ces petits métiers qui résistent aux aléas du temps

Les raccommodeurs, ces personnes qui pratiquent de petits métiers de réparation dans les nombreux faubourgs d'Oran, continuent de résister aux aléas du temps et à la vague d'importants produits cédés à prix abordables. Ces "rafistoliers", malgré leurs minces étals, nichés dans certaines rues commerçantes, tout au long des trottoirs et dans des placettes, sont toujours sollicités par des ménagères. Au marché des Aurès (ex-La Bastille), au centre-ville d'Oran, certains artisans font de la résistance pour rendre toujours service à la ménagère. C'est le cas de cet ex-étameur de casseroles, aujourd'hui réparateur de cocottes minute, en plein air depuis 22 ans, dans un espace théorique ne dépassant pas les deux mètres carrés. "J'aurai aimé ouvrir un local, mais le bail de location coûte cher. Le travail marche bien", souligne Mohamed, un enfant de Sid El-Houari, qui s'était fixé définitivement dans ce petit espace, après avoir été longtemps ambulancier. Mohamed fait toujours l'admiration de sa clientèle qui le connaît pour sa dextérité, son amour du métier et la qualité de son travail qui fait durer l'usage de l'ustensile qu'il répare. Une dame, la cinquantaine entamée, qui s'est faite beaucoup de soucis pour sa cocotte minute, témoigne avoir trouvé la solution chez ce réparateur pour préserver ce "petit bijou" auquel elle est attachée, qualifiant certains nouveaux produits de "came-lote". A Haï Médina Jdida, un point de ralliement où se pratiquent mille et un métiers, il ne reste aujourd'hui pratiquement que quelques réparateurs horlogers qui

ont pignon sur rue dans la mythique place "Tahtaha". Tout humblement, ils continuent à survivre à cette déferlante de produits "made in". Cette activité nécessitant un savoir-faire a encore de beaux jours devant elle, comme le croit Rédouane, qui œuvre à "perpétuer" ce métier hérité de père en fils. "L'arrivée de montres jetables ne nous fait pas peur", souligne-t-il, soutenant que l'activité peut reprendre sa prospérité si l'on s'y intéresse sérieusement au niveau des centres de formation professionnelle. Une profession qui ne s'arrête pas à la réparation de montres, mais s'étend à d'autres activités liées à la collection d'objets d'arts, poursuit-il. "Tant que les grandes marques continuent d'exercer, il y aura toujours du boulot", assure cet artisan qui estime que le métier s'est raréfié mais n'a pas disparu.

## L'amour du métier

Même enthousiasme, même espoir chez les raccommodeurs d'ustensiles de cuisine, étameurs de casseroles, vitriers et autres travailleurs silencieux et anonymes qui, malgré les aléas de la vie, certains d'entre eux se sont simplement reconvertis en ambulants. Certains lieux sont tout simplement dédiés aux métiers de cordonniers comme ceux qui élisent domicile à la rue Khémisti, où les clients viennent de partout pour réparer leurs chaussures. Un père de famille rencontré chez Djamel, un cordonnier connu sur la place, dit préférer changer les semelles ou se placer de nouveaux talons à ses chaussures que d'acheter une nouvelle paire. Pour autant, certains corps de métiers

sont devenus rarissimes tels que les maroquiniers, les réparateurs de lunettes, de vélos, les confectionneurs de djellabas, de Terbouch, les repasseurs de vêtements, les rémouleurs et bien d'autres encore. "C'est tout un tissu d'activités faisant la réputation de ce quartier populaire qui a été fragilisé", déplore un membre d'une association "Ouled Médina Jdida", M. Nacer Toula, qui soutient que ce bouillon de culture propre à cet ancien faubourg s'est émoussé au profit d'autres activités liées à l'apparition de la téléphonie mobile, du micro-ordinateur et du poste de télévision. Cette activité occupe aujourd'hui de nombreux espaces, notamment le boulevard Ahmed-Zabana où sont apparus de petits boulots de réparations, de flashage et de décodage de téléphones portables. Les cybercafés, de plus en plus demandés, ont fait une entrée timide dans ce quartier populaire, a expliqué un autre commerçant. "L'artisan ne mourra jamais", fait remarquer un maroquinier, Khelladi, installé depuis les années 70 au cœur de la ville, qui estime "qu'on peut faire mieux que les Chinois si on arrive à sauver de l'oubli certaines activités telles que la sellerie, la cartouchière, les gilets de chasse, les fourreaux de fusil et les pochettes d'armes". D'autres activités, comme la reliure, agonisent en l'absence d'une prise en charge, estime, pour sa part, un élu de la Chambre de l'artisanat et des métiers d'Oran. Ce sont des pans entiers du patrimoine ancestral et du savoir-faire populaire qui disparaissent presque dans l'indifférence de tous.

ALGER, NADI FORSANE BOUCHAOU

# Les plaisirs de l'équitation et de la nature

*Lorsqu'on évoque la petite ville de Bouchaoui (ouest d'Alger), les pensées se dirigent naturellement vers sa vaste forêt "deuxième poumon" de la capitale algérienne après la forêt de Bâinem, mais aussi en direction du cheval, un des charmes de cette sympathique localité.*

Menacée de "clochardisation" par les activités néfastes de certains individus qui, à longueur de journée, louaient leurs chevaux dans le seul souci de gagner de l'argent sans respecter les normes de pratique de ce sport "raffiné", ni le cadre naturel, ni les mesures de sécurité, un groupe de jeunes, mus par leur amour pour l'équidé et pleins d'ambition, ont décidé de créer en 2009 un club hippique dénommé Nadi Forsane Bouchaoui (NFB) et ce, dans un souci de préservation et de généralisation de cette pratique.

"Eduquer, préserver la forêt et faire profiter le maximum de personnes de ce sport passionnant a constitué le point de départ au lancement de notre association", a déclaré à l'APS le président du NFB, Mecheri Brahim.

La formation constitue ainsi le "principal volet" sur lequel insistent les membres de ce club bien structuré où chacun à une tâche bien définie.

"L'idée d'initier l'équitation aux jeunes était dans nos esprits depuis longtemps mais nous avons mis du temps pour que le projet mûrisse. Nous avons commencé à discuter du cadre légal nous permettant d'exercer notre sport favori, de l'initier aux jeunes mais aussi contribuer à la protection de la forêt que nous considérons comme un trésor", explique-t-il.

Une fois passée la phase de création de l'association, s'est posé le problème majeur des infrastructures auquel sont confrontées la majorité des associations.

"Après plusieurs mois de concertation entre notre association et la Conservation des forêts de la wilaya d'Alger, cette dernière a adhéré à notre projet et nous a réservé une partie de la forêt au lieu dit + Village noir+ d'une superficie de 2.000m<sup>2</sup> pour l'installation des box et le traçage du parcours du saut d'obstacles", précise M. Mecheri.

"Nous avons débuté nos activités et nous espérons que tout sera finalisé sur le plan administratif dans les prochains jours avec la décision définitive d'affectation par les services des biens de l'Etat", a-t-il souligné.

Le club hippique "Nadi Forsane Bouchaoui", qui s'est déjà lancé dans les compétitions nationales, a créé l'École de formation des jeunes cavaliers (endurance et saut d'obstacles) avec l'aide de la Direction de la jeunesse et des sports et loisirs (DJSL) de la wilaya d'Alger et les autorités locales de Chéraga, en attendant le lancement d'équipes de dressage et de voltige (acrobatie). "En attendant l'instal-



lation d'un club hippique selon les normes internationales, nous avons créé une école des petits cavaliers qui compte à présent 48 jeunes (de 15 à 25 ans). Nous recevons beaucoup de demandes d'adhésion des différentes catégories de la société (enfants et adultes des deux sexes). Cela nous réjouit et prouve que ce sport est bien enraciné en Algérie", s'est-il félicité.

Le club NFB qui n'a que 3 années d'existence a bravé le manque d'expérience de ses cavaliers en participant au championnat d'Algérie d'endurance en 2010 à Tiaret, où il a décroché une honorable 3e place. La première participation du club à un concours de saut d'obstacles a eu lieu en avril dernier à Blida au cours duquel la jeune cavalière Loubna Derrouche s'est aussi illustrée.

"Nous avons deux cavaliers sélectionnés en équipe nationale juniors et nous ne comptons pas nous arrêter là. Nous continuerons à jouer notre rôle pour rapprocher l'équitation de tous ceux qui désirent la pratiquer. Les portes sont ouvertes aux familles algériennes au niveau de notre club installé au milieu de cette somptueuse forêt", a conclu le premier responsable du NFB.

## Salah Boucenna, une grande expérience au service de la formation

L'entraîneur "chevronné" Salah Boucenna (55 ans) a voulu mettre son expérience au service des cavaliers de ce club en les aidant à élever progressivement leur niveau et leur apprendre les "astuces et les énigmes" du cheval considéré tout comme le chien comme les meilleurs amis de l'Homme.

"Nouvellement créé, ce club avait besoin d'encadrement technique pour pouvoir réussir. J'ai voulu apporter ma pierre à l'édifice et aider les cavaliers à progresser. Je salue l'état d'esprit des membres de ce club et à leur tête le président Mecheri qui a insisté pour que les frais d'adhésion soient symboliques au départ", a dit Boucenna qui cumule 20 ans d'expérience au niveau des clubs de Hammamet et

Mohammadia, notamment.

"Les jeunes cavaliers sont animés d'une grande volonté pour réussir. Ils rêvent de devenir internationaux et représenter l'Algérie lors des grandes manifestations mondiales. Croyez-moi, ils sont talentueux et ils sont capables d'atteindre cet objectif", a-t-il assuré.

En technicien averti, Boucenna insiste sur la formation de base qui permettra aux cavaliers, compétiteurs ou amateurs, de monter le cheval en toute sécurité.

"Apprendre à dompter le cheval, prendre soin de sa santé et son hygiène, s'habiller correctement avant de monter en ne négligeant aucune mesure de sécurité sont des points élémentaires à travailler chez les jeunes cavaliers", explique l'entraîneur du NFB.

## Loubna Derrouche... un talent à l'état pur

Malgré son jeune âge (15 ans), Loubna Derrouche a apporté déjà beaucoup de satisfaction aux responsables de son club "Nadi Forsane Bouchaoui" en prenant part sans aucun complexe aux compétitions nationales.

"J'ai appris à monter à cheval à l'âge de 8 ans, mon père est également cavalier. Une histoire d'amour est née entre moi et l'équitation que je pratique avec un énorme plaisir. J'aime le cheval et lui aussi m'adore", plaisante Loubna.

"L'entraîneur Salah Boucenna m'a vu lors d'un concours de saut d'obstacles sous les couleurs du club de Mohammadia. Il a aimé ma technique et m'a proposé de rejoindre son club, chose que j'ai acceptée sans hésitation sur conseil de mon père", précise Loubna Derrouche, encore lycéenne. Le premier concours de cette jeune cavalière avec son nouveau club a été effectué à l'occasion du championnat d'Algérie d'endurance à Blida.

Porter les couleurs de la sélection nationale est mon rêve. Je travaille d'arrache-pied sous la coupe de notre entraîneur pour atteindre mon objectif", souligne-t-elle pleine d'espoirs.

APS

BLIDA

## La Caisse de la sécurité sociale conventionnée avec des opticiens

La Caisse de la sécurité sociale de Blida s'est lancée, récemment, dans une opération de signature de conventions avec des opticiens de la wilaya afin de les intégrer dans le système du tiers payant, a-t-on appris lundi des responsables de cette structure.

L'opération profitera aux assurés sociaux dont le salaire mensuel ne dépasse pas les 20.000 DA, qui pourront grâce au système du tiers payant acquérir des lunettes médicales pour leurs enfants atteints de myopie ou de strabismes, âgés entre 3 et 21 ans, ont-ils expliqué.

Des campagnes de sensibilisation sont actuellement initiées en direction des opticiens locaux, au nombre de 30, pour les amener à intégrer ce système, est-il, par ailleurs signalé.

Comme leurs confrères pharmaciens, les opticiens conventionnés seront dotés de clés spécifiques et d'un programme spécial pour leur travail. Par ailleurs, la même source signale la poursuite des efforts de la Caisse, déjà conventionnée avec 77 médecins, dont trois spécialistes, pour toucher tous les praticiens de la wilaya, au nombre de 350. En outre, les responsables du secteur de la sécurité sociale de la wilaya ont signalé des préparatifs en vue de signer des conventions avec des laboratoires d'analyses médicales, appelés à être intégrés prochainement dans le système du tiers payant.

TIZI-OUZOU, POUR ATTÉNUER LA PÉNURIE

## Un quota supplémentaire de poudre de lait

L'Office national interprofessionnel de lait (ONIL) vient d'octroyer un quota supplémentaire équivalant à 120.000 litres/jour de poudre de lait pour trois unités de production de lait pasteurisé conditionné (LPC) de Tizi-Ouzou, a-t-on appris lundi auprès de la Direction locale du commerce.

Ce quota supplémentaire permettra de "baisser la tension" sur ce produit de large consommation, induite par la grève "illimitée" déclenchée, depuis mercredi passé, par les travailleurs de la laiterie de Draâ Ben Khedda, principal pourvoyeur des besoins de la wilaya en ce produit, a expliqué la même source.

Le quota additionnel de lait en poudre est réparti à concurrence de 80.000 litres pour la laiterie Pâturages d'Algérie qui produit habituellement 130.000 litres de lait/jour, 20.000 pour Matinal et 20.000 pour Tifra lait qui mettent déjà sur le marché 54.000 litres/jour pour la première et 20.000 litres/jour pour la seconde. Outre ces quotas supplémentaires de poudre de lait, le groupe Giplait met à la disposition des distributeurs du lait en sachet de la wilaya, une quantité supplémentaire de lait qui sera prélevée sur la production des laiteries d'Amizour, (Béjaïa) et de Boudouaou (Boumerdes). Ce dispositif est opérationnel depuis dimanche et sa réussite est en partie tributaire du rôle que vont jouer les 74 distributeurs de lait de Draâ Ben Khedda qui sont invités par la Direction du commerce à se rapprocher de ces unités afin de s'y approvisionner en lait en sachet. La laiterie de Draâ Ben Khedda produit une moyenne de 240.000 litres, "soit une offre globale d'environ 400.000 litres/jour couvrant largement les besoins de la wilaya en cette matière, du moins en temps normal", rappelle-t-on.

APS

## IRAK

**13 morts dans un double attentat à Bagdad**

Deux voitures piégées ont explosé mardi à quelques minutes d'intervalle dans le centre de Bagdad, faisant au moins 13 morts et une trentaine de blessés, a-t-on appris auprès de la police et des hôpitaux.

Les deux explosions, qui ont eu lieu à quelques minutes d'intervalle, font suite à une vague d'attentats coordonnés qui ont secoué la semaine dernière Bagdad et l'ensemble du pays et en prenant principalement pour cible la minorité chiite.

## AFGHANISTAN, RETRAIT DES TROUPES

**L'armée française quitte la région de Surobi**

L'armée française a quitté, mardi dernier, la région de Surobi, près de Kaboul, l'un des trois districts où elle était déployée, amorçant le retrait des forces combattantes françaises qui doivent avoir quitté l'Afghanistan avant la fin de l'année. Le calendrier arrêté par François Hollande prévoit le retrait d'environ 2.000 hommes des forces combattantes d'ici à fin 2012, deux ans avant le départ prévu du reste de la force internationale de l'Otan (Isaf).

Le retrait total des forces françaises interviendra fin 2013, rapporte Reuters. Sur les 600 hommes déployés dans cette province située à l'est de la capitale afghane, 300, issus notamment du 92e régiment d'infanterie, ont rejoint provisoirement Kaboul et regagneront la France avant la fin août. Environ 200 resteront à Kaboul dans le cadre d'une force d'intervention rapide et une centaine renforceront le détachement de formation des forces afghanes. Le district de Kapisa, au nord-est de Kaboul, a été officiellement transféré aux autorités afghanes début juillet. Sur les 4.000 soldats français présents en Afghanistan en 2011, environ 2.950 seront encore déployés fin août. Mais 1.500 hommes supplémentaires seront désengagés d'ici fin décembre 2012.

## YÉMEN

**L'otage italien localisé, son ravisseur identifié**

L'agent de sécurité de l'ambassade d'Italie au Yémen, pris en otage dimanche à Sanaa, est retenu par des membres d'une tribu dans la province de Marib, à l'est de la capitale, a annoncé le ministère yéménite de l'Intérieur dans la nuit de lundi à mardi sur son site internet. Le ministère a identifié le principal ravisseur comme étant Ali Nasser Hariqdane, membre de la tribu des Al-Jalal, dans la région d'Al-Wadi, à Marib, une province pétrolière où les affaires de violences sont fréquentes. Ce ravisseur, recherché pour son implication dans des affaires de meurtre et de banditisme, cherche par son rapt à faire pression sur les autorités pour obtenir l'abandon des poursuites judiciaires à son encontre et une compensation de l'Etat, a ajouté le ministère. Les services de sécurité s'emploient à obtenir "la libération de l'otage le plus rapidement possible", a assuré le ministère sans donner de détails. L'Italien avait été enlevé par des hommes armés dimanche après-midi près de l'ambassade de son pays dans le quartier de Hadda, dans le sud-ouest de la capitale yéménite, selon les autorités yéménites.

R. I./Agence

## EGYPTE, IL DOIT RENCONTRER MORSI ET L'ARMÉE

**Le patron du Pentagone au Caire**

*Le secrétaire américain à la Défense, Leon Panetta, est arrivé mardi au Caire où il doit rencontrer le nouveau président égyptien, le Frère musulman Mohamed Morsi, ainsi que les chefs de la puissante armée.*

Cette visite s'inscrit dans un climat tendu à propos de la transition chaotique vers un régime démocratique après trois décennies du règne autocratique d'Hosni Moubarak.

L'armée, pilier du régime renversé par la rue égyptienne en janvier 2011, et les islamistes au pouvoir par les urnes sont engagés dans une lutte d'influence à fleurets mouchetés.

Son enjeu : définir le cadre institutionnel de la nouvelle Egypte. Dix-huit mois après la chute d'Hosni Moubarak, le pays ne compte toujours pas de Constitution, de Parlement et de gouvernement permanents.

Entamant un déplacement d'une semaine au Maghreb et au Proche-Orient, Leon Panetta a confié à des journalistes qu'il demanderait aux responsables égyptiens "de constituer une coalition de gouvernement aussi large que possible", rapporte Reuters.

Mohamed Morsi a promis d'œuvrer pour l'ensemble de ses compatriotes mais ses détracteurs notent que le retard d'un mois mis à former un gouvernement montre que l'islamiste ne souhaite pas



passer un compromis permettant à des opposants politiques de faire partie du futur exécutif.

Le chef du Pentagone souhaite aussi, lors de ses entretiens avec le maréchal Hussein Tantaoui, président de l'influent Conseil suprême des forces armées (CSFA), approfondir la coopération militaire avec l'Etat le plus peuplé du monde arabe et qui joue traditionnellement un rôle clé dans cette région stratégique du monde.

Israël, où ira Leon Panetta après Le Caire, s'inquiète tout particulièrement de l'émergence des islamistes sur la scène politique égyptienne. Lors d'une visite à la

mi-juillet au Caire, la secrétaire d'Etat Hillary Clinton avait reçu l'assurance de Mohamed Morsi que son pays respecterait le traité de paix historique signé en 1979 avec l'Etat hébreu.

L'administration Obama a apporté en 2011 un soutien public à la "révolution du Nil" tout en estimant que les généraux égyptiens jouent un rôle crucial pour la sécurité de l'ensemble de la région. L'Egypte a reçu en mars une aide militaire de 1,3 milliard de dollars de la part des Etats-Unis malgré les réserves de Washington quant au processus de transition.

R. I./Agence

## SYRIE

**Les rebelles attaquent des lieux symboles du pouvoir à Alep**

Les rebelles ont pris mardi pour cible des lieux symboles du pouvoir à Alep attaquant le tribunal militaire, une branche du parti Baas et prenant deux commissariats dans la capitale économique de la Syrie où se joue depuis dix jours une bataille déterminante. Les forces gouvernementales et les rebelles envoyaient mardi des renforts vers Alep "pour une bataille décisive qui devrait durer des semaines", a affirmé une source de sécurité syrienne. Au moins 40 policiers syriens ont été tués dans des combats et la prise par les rebelles de deux commissariats dans le sud d'Alep (Nord), selon l'Observatoire syrien des droits de

l'Homme (OSDH). Des centaines de rebelles ont attaqué deux commissariats de police à Salhine et Bab Nairab (sud) et au moins 40 policiers ont été tués durant les combats qui ont duré des heures selon Rami Abdel Rahmane, président de l'OSDH, qui se base sur un réseau de militants, rapporte l'Agence française de presse. Les rebelles avaient aussi attaqué à l'aube au lance-roquettes RPG le siège du tribunal militaire et une branche du parti Baas au pouvoir dans la ville, selon l'OSDH. Des combats ont éclaté par ailleurs près du siège des puissants renseignements aériens, dans le quartier d'al-

Zahra, dans l'ouest, ainsi qu'à la périphérie du quartier Salaheddine (Sud-ouest), principal bastion rebelle assiégé par les troupes régulières. Mais alors que l'armée syrienne pilonnait la ville chaque jour depuis l'ouverture du front d'Alep le 20 juillet, aucun bombardement n'a été entendu depuis mardi matin, selon cette même agence

L'armée avait lancé une vaste offensive samedi après l'arrivée de renforts militaires dans la ville. Lundi, les rebelles avaient marqué un point en prenant un poste de contrôle clé leur permettant d'acheminer renforts et munitions à Alep en ouvrant l'accès de la métropole du nord à la frontière turque, 45 km plus loin. Selon une source de sécurité syrienne, les rebelles font venir de Turquie des renforts vers Alep grâce à ce point de contrôle stratégique d'Andane, situé à 5 km au nord-ouest d'Alep. Les bombardements par hélicoptères et à l'artillerie lourde dans cette ville de 2,5 millions d'habitants et ses environs ont jeté sur les routes ces deux derniers jours quelque 200.000 personnes, selon l'Onu. L'exode des Syriens, fuyant les violences dans leur pays, se poursuit. Plus de 267.000 personnes, toutes n'étant pas enregistrées auprès du HCR, ont quitté la Syrie depuis le début de la révolte, selon les derniers chiffres de l'organisation.

R. I./Agence



## La prosternation au cours de la récitation du Coran

*Selon Abû Hurayra, le Prophète (QSSSL) a dit : «Lorsque le fils d'Adam lit un verset contenant une prosternation et se prosterne, Satan s'isole en pleurant et dit : "Ô malheur ! Allah lui a ordonné la prosternation et il s'est prosterné, il mérite donc le Paradis. Quant à moi, Il m'a ordonné de me prosterner et j'ai désobéi et c'est l'Enfer qui m'attend".» (Mouslim).*

Page 12



# La fin du monde 2012 n'aura pas lieu

Page 13



# La prosternation au cours de la récitation du Coran

Selon Abū Hurayra, le Prophète (QSSSL) a dit : « Lorsque le fils d'Adam lit un verset contenant une prosternation et se prosterne, Satan s'isole en pleurant et dit : "Ô malheur ! Allah lui a ordonné la prosternation et il s'est prosterné, il mérite donc le Paradis. Quant à moi, Il m'a ordonné de me prosterner et j'ai désobéi et c'est l'Enfer qui m'attend". » (Mousslim).

Selon le consensus des oulémas et des transmetteurs du hadith, il existe dans le Noble Coran entre dix et quinze versets coraniques dont certains ordonnent la prosternation devant Allah, d'autres réprévoient l'attitude de ceux qui refusent de se prosterner ou qui se prosternent devant un autre que Lui, et d'autres encore mentionnent que toutes les créatures qui se trouvent dans les cieux et sur la terre se prosternent devant Allah. Le Messenger d'Allah (QSSSL) avait l'habitude de se prosterner quand il récitait l'un de ces versets, même en pleine prière prescrite, et ses Compagnons faisaient de même. Les Compagnons du Prophète et les générations qui les ont suivis continuèrent à faire la prosternation à ces endroits, jusqu'au moment où elle devint l'objet de recherche des jurisconsultes éminents qui se mirent, en se référant aux paroles et aux actes du Messenger d'Allah (QSSSL), à fouiller ses règles au même titre que les autres pratiques cultuelles. Ils lui assignèrent dans leurs ouvrages un chapitre à part intitulé dans tous les livres de jurisprudence : « La prosternation au cours de la récitation ».

Les oulémas sont tous d'accord pour dire qu'elle est prescrite et requise, certains vont même jusqu'à dire qu'elle est obligatoire et que si l'on néglige sa pratique volontairement, on est passible d'un châtiment. D'autres encore la considèrent comme une sunna vivement recommandée et donc en négliger la pratique prive de la récompense d'une œuvre hautement pieuse. Notons que la négligence continue de sa pratique est l'un des plus remarquables aspects de l'éloignement de la Sunna du Prophète (QSSSL). Les endroits du Coran où il est recommandé de faire une prosternation sont les suivants (d'après l'ordre du Mushâf) :

- 1- «Ceux qui sont auprès de ton Seigneur (les anges) ne dédaignent pas de l'adorer. Ils Le glorifient et se prosternent devant Lui» (7/206).
- 2- «Et c'est devant Allah que se prosternent, bon gré mal gré, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, ainsi que leurs ombres, au début et à la fin de la journée» (13/15).



3- « Et c'est devant Allah que se prosternent tout être vivant dans les cieux, et sur la terre ; ainsi que les Anges qui ne s'enflent pas d'orgueil. Ils craignent leur Seigneur, au-dessus d'eux, et font ce qui leur est commandé » (16/49-50).

4- «Dis : "Croyez-y ou n'y croyez pas. Ceux à qui la connaissance a été donnée avant cela, lorsqu'on le leur récite, tombent, prosternés, le menton contre terre et disent : "Gloire à notre Seigneur ! La promesse de notre Seigneur est assurément accomplie". Et ils tombent sur leur menton, pleurant, et cela augmente leur humilité" » (17/ 107, 108 et 109).

5- «Voilà ceux qu'Allah a comblés de faveurs, parmi les prophètes, parmi les descendants d'Adam, et aussi parmi ceux que Nous avons transportés en compagnie de Noé, et parmi la descendance d'Abraham et d'Israël, et parmi ceux que Nous avons guidés et choisis. Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient

récités, ils tombaient prosternés en pleurant » (19/58).

6- «N'as-tu pas vu que c'est devant Allah que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux et tous ceux qui sont sur la terre, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, ainsi que beaucoup de gens ? Il y en a aussi beaucoup qui méritent le châtiment. Et quiconque Allah avilit n'a personne pour l'honorer, car Allah fait ce qu'il veut » (22/18).

7- «Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien. Peut-être réussirez-vous ! » (22/77).

8- «Et quand on leur dit : "Prosternez-vous devant le Tout Miséricordieux", ils disent : "Qu'est-ce donc que le Tout Miséricordieux ? Allons-nous nous prosterner devant ce que tu nous commandes ?" - Et cela accroît leur réputation » (25/60).

9- «Que ne se prosternent-ils devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ? Allah ! Point de divinité à part Lui, le Seigneur du Trône Immense » (27/25-26).

10- «Seuls croient en Nos versets ceux qui, lorsqu'on les leur rappelle, tombent prosternés et, par des louanges à leur Seigneur, célèbrent Sa gloire et ne s'enflent pas d'orgueil » (32/15).

11- «Et Dâwūd pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit » (38/24).

12- «Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. Mais s'ils s'enflent d'orgueil... ceux qui sont auprès de ton Seigneur (les Anges) Le glorifient, nuit et jour, sans jamais se lasser ! » (41/37-38).

13- «Quoi ! Vous étonnez-vous de ce discours (le Coran) ? Et vous (en) riez et n'(en) pleurez point ? Absorbés (que vous êtes) par votre distraction. Prosternez-vous donc à Allah et adorez-Le » (53/59-62).

14- «Non !... Je jure par le crépuscule, et par la

nuit et ce qu'elle enveloppe, et par la lune quand elle devient pleine lune ! Vous passerez, certes, par des états successifs ! Qu'ont-ils à ne pas croire ? Et à ne pas se prosterner quand le Coran leur est lu ? » (84/16-21).

15- «Mais non ! S'il ne cesse pas, Nous le saisirons certes, par le toupet, le toupet d'un menteur, d'un pécheur. Qu'il appelle donc son assemblée. Nous appellerons les gardiens (de l'Enfer). Non ! Ne lui obéis pas ; mais prosterne-toi et rapproche-toi » (96/15-19).

Celui qui récite ces versets de même que celui qui les écoute s'acquittent de cette prosternation en faisant une seule prosternation entre deux takbîr dont l'un se fait au moment de s'abaisser pour appliquer son front sur la terre et l'autre en se levant une fois la prosternation terminée. La prosternation de la récitation n'exige ni tachâhûd ni taslîm. Elle doit se faire, comme toute autre prosternation en se dirigeant vers la Qibla. Celui qui se prosterne ne doit pas être atteint d'une impureté majeure (djanâba). Certains jurisconsultes exigent l'accomplissement des ablutions (wudu) comme condition pour s'en acquitter ; alors que d'autres, en s'appuyant sur certaines versions des hadiths y afférant, estiment que les ablutions ne sont pas une condition sine qua non de la pratique de cette prosternation. Mais, ils sont tous d'accord pour affirmer que c'est mieux de faire cette prosternation en étant purifié par les ablutions. La meilleure invocation à dire au cours de cette prosternation est celle qu'a rapportée Aïcha. Cette dernière a rapporté que le Messenger d'Allah (QSSSL) disait lors de la prosternation faite au cours de la récitation : «Mon visage s'est prosterné devant Celui qui l'a créé et l'a doté d'ouïe et de vue par Sa force et Sa puissance. Béni soit Allah le parfait Créateur » (Tirmidhî, Ahmed et al-Hâkim). Il serait bon d'y ajouter cette autre invocation rapportée par Ibn Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) : «Ô Allah, écris-moi par elle une récompense, décharge-moi par elle d'un fardeau (péché), garde-la pour moi auprès de Toi comme épargne et accepte-la de moi comme Tu l'as accepté de Ton serviteur Dâwūd. (Titmidhî et al-Hâkim)

## Citation du jour

*"Rendez les choses faciles aux gens, ne les rendez pas difficiles, rassurez-les par de bonnes nouvelles et ne les repoussez pas."*

(Hadîth)

## Rames à dents !

Nous avons tellement pris l'habitude de voir les prix des produits de première nécessité prendre l'envolée pendant le mois de Ramadhan que cette coutume est rentrée dans nos mœurs. Plus personne ne s'émeuve, même les responsables chargés des contrôles ont baissé les bras et leur verve s'est estompée, une fois la fièvre des premiers jours passée. L'une des premières raisons est que ces pauvres contrôleurs, comme les vendeurs à la sauvette d'ailleurs, ne savent plus où donner de la tête. Les premiers souffrent du manque de rigueur de leurs responsables qui sont sélectifs dans l'application de la loi. Les seconds, même s'ils ne se sentent pas concernés par les contrôles, trouvent les trottoirs exigus pour étaler leur marchandise. Se sentant lésés, ces derniers refusent de partager à parts égales leurs espaces avec les détritiques et font circuler une pétition pour déposer une plainte contre x.

# La fin du monde 2012 n'aura pas lieu

Il existe dans l'Univers visible plus de 100 milliards de galaxies, les petites renfermant près d'un milliard d'étoiles.

En outre, chaque grande galaxie en possède plus d'un trillion. Nombre de ces étoiles ont des planètes et la plupart de ces planètes ont des satellites. Tous ces corps célestes se déplacent dans des orbites calculées avec la plus grande précision. Depuis des millions d'années, chacun d'eux "vogue" sur sa propre orbite, en parfaite harmonie avec tous les autres. De plus, il existe un grand nombre de comètes, chacune disposant de sa propre voie, prédéterminée pour elle.

Dans l'Univers, les orbites ne sont pas l'apanage de quelques corps célestes. Le Système Solaire ainsi que d'autres galaxies se déplacent également à des vitesses immenses autour d'autres centres. En une année, la Terre et avec elle le Système Solaire parcourent 500 millions de km.

Les scientifiques ont estimé que la moindre petite déviation des corps célestes de leurs orbites pouvait avoir des conséquences graves et entraîner la fin du Système Solaire. Par exemple, si la Terre déviait ne serait-ce que de 3 mm de son parcours normal, les conséquences seraient comme suit :

En effectuant sa rotation autour du Soleil, la Terre suit une orbite bien précise, de manière à ce que tous les 30 km environ, elle ne dévie que de 2,8 mm. L'orbite que suit la Terre ne change jamais, car même une déviation de 3 mm seulement provoquerait des désastres. Si la déviation était de 2,5 mm au lieu de 2,8 mm, alors son orbite serait plus élevée et nous serions tous gelés. Si la déviation était de 3,1 mm, on brûlerait.



Une autre caractéristique des corps célestes est qu'ils tournent aussi autour de leurs propres axes. Le verset qui dit "Par le ciel qui accomplit ses révolutions" (Sourate 86 verset 11) parle de cette vérité. A l'époque où le Coran a été révélé, l'humanité ne possédait évidemment pas de télescopes ni les techniques d'observation de pointe que nous avons aujourd'hui, et qui permettent d'observer les corps célestes situés à des millions de km. Elle n'avait pas non plus les connaissances

modernes en termes de physique ou d'astronomie.

C'est pourquoi, il était impossible d'affirmer que l'Espace est rempli de "voies parfaitement tracées" (Sourate 51 verset 7) comme l'atteste le verset. Cependant, le Coran en fait explicitement mention, car il est la parole de Dieu. "Nous avons construit au-dessus de vous sept cieux renforcés. Y avons placé une lampe [le Soleil] très ardente. (Sourate 78 versets 12-13)

Comme nous le savons, la seule

source de lumière dans le Système Solaire est le Soleil.

Avec les progrès de la technologie, les astronomes ont découvert que la Lune n'était pas une source de lumière mais qu'elle reflétait simplement la lumière qui lui parvenait du Soleil. L'expression "lampe" dans le verset ci-dessus est la traduction du mot arabe "Siraaj" qui décrit de la meilleure manière le Soleil, qui est la source de lumière et de chaleur.

(A suivre)

## Le Coran : Guide du croyant par excellence

"Celui qui aura tourné le dos à Mes rappels et se sera refusé de m'évoquer par la pensée et par la parole, celui-là aura une vie pleine d'amertume et de gêne et nous le ferons venir aveugle le jour du jugement dernier". (Sourate 20 verset 124)

La misère, l'injustice, la peine, le pessimisme, la solitude, la peur, le stress, la frustration, la méfiance, l'absence de scrupules, l'anxiété, la rage, la jalousie, le ressentiment, la toxicomanie, l'immoralité, l'arnaque, la faim, la pauvreté, la corruption sociale, le vol, la guerre, la violence, l'oppression, la peur de la mort... Chaque jour, la télévision et les journaux nous parlent d'une actualité saturée par ces facteurs de troubles et de désolation. La presse populaire consacre des pages entières au compte-rendu de faits divers consternants, tandis que les journaux plus sérieux s'emploient à traiter du sujet sous un angle psychologique ou sociologique. Cependant, notre connaissance de tels sujets ne se limite pas seulement à la presse, dans notre vie quotidienne nous sommes nous-mêmes témoins de ces drames, et plus grave encore, nous en sommes bien souvent les acteurs et victimes. Les sociétés humaines cherchent à se libé-

rer de ces expériences douloureuses, de ces désordres et de ces structures sociales oppressantes qui sévissent dans le monde depuis longtemps. Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire de la Grèce antique, de l'Empire romain, de la Russie tsariste ou du prétendu siècle des Lumières, ou même sur l'histoire du XXe siècle, un siècle tragique marqué par deux guerres mondiales et plusieurs catastrophes sociales à l'échelle planétaire.

Quels que soient l'époque ou le lieu, le tableau ne varie guère et reste aussi sombre. Si telle est bien la situation, pourquoi les hommes n'ont-ils pas réussi à résoudre ces problèmes, ou du moins pourquoi n'a-t-on pas fourni suffisamment d'efforts pour débarrasser la société de tels maux ? De tous temps, les hommes ont été confrontés à ces problèmes sans jamais parvenir à y trouver une solution adéquate car les moyens utilisés étaient eux-mêmes inappropriés. Ils ont cherché différentes solutions, ou recourus à divers systèmes politiques, ils ont mis en place des règles totalitaires impossibles à mettre en pratique, mené des révolutions ou adhéré à des idéologies perverses, tandis que

d'autres ont préféré adopter une attitude d'indifférence et se sont contentés d'accepter la situation telle qu'elle était. De nos jours, les hommes sont presque engourdis par ce mode de vie. Ils pensent vraiment que ces problèmes s'inscrivent dans l'ordre normal des choses, que c'est la vie qui est ainsi. A leurs yeux, l'idée d'une société préservée de ces maux est tout bonnement un rêve utopique. Ils expriment continuellement et ouvertement leur dégoût pour cet univers vicié dans lequel ils vivent, mais continuent à suivre ce mode de vie car ils pensent ne pas avoir d'autre alternative. Pour résoudre ces problèmes, il n'y a qu'une solution : choisir de vivre selon les enseignements de la vraie religion. Ce n'est que lorsque les valeurs de la religion authentique régissent nos vies que l'on peut espérer un monde plus paisible et où il fait bon vivre, qui chassera le tableau sombre et morbide que nous avons actuellement sous les yeux et qui perdurera tant que les lois de Dieu seront méconnues. Pour le dire autrement, les hommes seront asservis à ces problèmes tant qu'ils s'écarteront des valeurs du Coran.

## Connaissez-vous le sceau des Prophètes ?

Voici comment le Prophète évoque la récompense qui attend ceux qui font preuve de soumission : Si vous vous en remettez complètement à Dieu, Il pourvoira à votre subsistance de la même façon qu'Il pourvoit à celle des oiseaux. Ils sortent le matin l'estomac vide et reviennent le soir rassasiés. Les propos et les actes du Prophète sont pour les croyants le meilleur modèle qui puisse exister. C'est pourquoi tout croyant qui se trouve confronté à une difficulté, quelle qu'elle soit, ou dans une situation déplaisante, doit méditer les versets du Coran et le fait que Dieu a créé toute chose, adopter la même attitude de soumission que le Prophète et accepter la destinée que Dieu lui a choisie. Le Prophète cherchait toujours à ne

plaire qu'à Dieu, n'attendant rien d'autre L'un des principes fondamentaux de l'Islam est qu'une personne doit fonder sa vie sur l'amour et la crainte de Dieu et remplir ses engagements avec pour seul objectif d'obtenir l'agrément de Dieu et d'accéder ainsi au Paradis. Dans le verset qui suit, il est prescrit aux croyants de vivre leur religion pour Dieu exclusivement, à l'exclusion de tout autre objectif : "Sauf ceux qui se repentent, s'amendent, s'attachent fermement à Dieu, et Lui vouent une foi exclusive. Ceux-là seront avec les croyants. Et Dieu donnera aux croyants une énorme récompense." (Sourate Les Femmes verset 146) Aucun croyant, s'il est sincère, ne cherche à gagner l'amour, la sympathie et la louange

d'un autre que Dieu, dans ses actes et devoirs religieux. Les plus beaux exemples de sincérité dans la foi nous ont été donnés par le Prophète Mohammed et les autres prophètes (paix sur eux tous). Le Prophète ne cherchait que l'agrément de Dieu et passa sa vie à tout faire pour obtenir Sa miséricorde, Sa compassion et Son paradis, ne pensant jamais à son intérêt personnel, ou à des avantages mondains. "Dis : "Pour cela, je ne vous demande aucun salaire, et je ne suis pas un imposteur." (Sourate Sad verset 86) "Dis : "Ce que je vous demande comme salaire, c'est pour vous-mêmes. Car mon salaire n'incombe qu'à Dieu. Il est Témoin de toute chose." (Sourate Saba verset 47)



## Chorba de de Fès (maroc)

### Ingrédients :

250 g de viande de veau  
2 carottes  
2 navets  
2 pommes de terre  
2 branches de céleri  
3 belles tomates  
1 bouquet de persil  
1 oignon  
1/2 verre à thé de vermicelle  
1 c. à soupe d'huile  
Sel, poivre  
1 pincée de safran

### Préparation :

Éplucher et couper en petits dés les légumes sauf les tomates. Dans une marmite, déposer la viande et les légumes coupés en petits dés (sauf les tomates), le persil et l'oignon hachés, l'huile, le sel, le poivre et le safran. Les recouvrir de deux litres d'eau et porter à ébullition. Retirer le pédoncule des tomates, les laver puis les plonger 1 mn dans de l'eau bouillante avant de les peler. Écraser la pulpe à la fourchette dans un bol. Verser dans la marmite et mélanger. Couvrir et laisser cuire à feu moyen pendant 60 mn. Dix minutes avant de servir, jeter le vermicelle en pluie. Couvrir aux 3/4 et laisser cuire.



## Pain à la viande hachée

### Ingrédients :

750 g de steak haché  
3 oignons violets  
6 tiges de persil plat  
6 tiges de cerfeuil  
6 tiges de ciboulette  
3 tiges d'estragon  
3 tranches de pain de mie  
3 c. à soupe d'huile d'olive  
5 c. à soupe de lait  
Sel, poivre

### Préparation :

Laver, sécher, effeuiller et ciseler les herbes. Peler et émincer les oignons. Faire chauffer l'huile dans une poêle et y faire revenir les oignons jusqu'à ce qu'ils soient translucides. Retirer du feu et laisser refroidir. Mettre la viande dans un saladier. Ajouter les herbes et les oignons refroidis. Verser le lait dans une assiette creuse. Retirer la croûte des tranches de pain de mie et les tremper dans le lait. Émietter dans le saladier. Malaxer la viande avec tous les ingrédients. Saler et poivrer. Préchauffer le four th 7 (210°). Étaler une grande feuille de papier sulfurisé sur le plan de travail. Verser la préparation dessus et mouler la viande à la main de manière à lui donner une forme de pain de campagne. Saler et poivrer, enfourner. Faire cuire 20 minutes.



## Beignets de légumes au basilic

### Ingrédients:

1 courgette  
1 pomme de terre  
1 bol (un petit bol) de farine de blé  
1 gousse d'ail râpé finement  
1 sachet de levure chimique (facultatif)  
Sel et poivre  
1 c. à soupe de basilic ciselé  
1 œuf battu en omelette  
Un peu d'eau pour la pâte  
Huile pour la friture

### Préparation :

Râper les légumes, pomme de terre et courgette. Dans un saladier, mettre la farine, le sel, le poivre, la levure chimique, l'ail et l'œuf battu. Mélanger bien le tout, ensuite ajouter l'eau petit à petit pour avoir une pâte un peu plus épaisse que celle des crêpes. Ajouter les légumes, le basilic et mélanger le tout. Laisser reposer 1 heure. Mettre l'huile à chauffer. À l'aide d'une cuillère, prendre une petite dose de pâte et la mettre dans l'huile chaude. Refaire l'opération jusqu'à épuisement de la pâte. Faire cuire les beignets des deux côtés tout en les laissant dorer.



## Gâteaux : Beignets

### Beignets

### Ingrédients :

3 bols de farine  
1bol de semoule fine  
2oeufs  
1verre de sucre  
1verre d'huile  
1sachet de sucre vanille  
sel  
levure fraîche  
eau tiède

### Préparation:

Mélanger ces ingrédients et rajouter petit à petit l'eau tiède jusqu'à obtenir une pâte assez épaisse. Laisser reposer 40mn.

Sur une table farine, aplatir la pâte pour obtenir un pain rond. Disposer sur un plateau farine, puis couvrir avec un linge propre. Laisser lever.

On fait des cercles à l'aide d'un verre et au milieu on fait un trou.

Faites chauffer l'huile et cuire les beignets. Saupoudrer de sucre glace.



## Salade pourpier à la marocaine (r'jla)

### Ingrédients :

6 bottes de r'jla  
3 bottes de persil plat  
3 bottes de coriandre fraîche  
20 g d'ail  
1 pincée de paprika doux  
1 pincée de piment de Cayenne  
20 cl d'huile d'olive  
250 g d'olives rouges confites  
2 citrons confits  
Sel, Poivre

### Préparation :

Rincer les branches de r'jla. Séparer le bout des tiges comportant les branchettes, d'avec le pied qui est un peu dur. Poser plusieurs branchettes sur une planche à découper, les couper. Porter de l'eau à ébullition dans la marmite du couscoussier. Lorsqu'elle bout, verser le r'jla dans la passoire, la poser sur le couscoussier. Couvrir. Compter 20 min de cuisson après la remontée de la vapeur. Hacher le persil, la coriandre et l'ail. Faire revenir ce dernier dans un sautoir nappé d'huile. Saler et poivrer. Ajouter le paprika et le piment de Cayenne. Ajouter persil et coriandre hachés dans le sautoir. Laisser cuire 5 min à feu assez vif, en remuant. Incorporer enfin le r'jla cuit à la vapeur dans le mélange précédent. Faire revenir encore 5 à 6 min. Ajouter les olives dénoyautées. Servir frais, décoré d'olives et de lanières de citron confit.





# ACCUSÉ levez-vous !



FLAGRANT DÉLIT

## Charmantes mais malhonnêtes

*Abdallah, un commerçant de 40 ans, s'ennuyait à en mourir dans son magasin d'appareils électroménagers d'Hussein Dey. Il n'avait rien vendu depuis deux semaines alors que, d'habitude, à l'approche du mois de Ramadhan, son chiffre d'affaires quadruplait.*

PAR KAMEL AZIOUALI

Il se promet de prendre son congé annuel si ce jour-là il ne vendait rien. A peine avait-il fini de ruminer cette idée qu'il vit entrer deux jeunes filles, très charmantes et élégamment habillées. Il sourit et se dit qu'avec un peu de chance, il compenserait le passif des deux dernières semaines.

Il se leva de sa chaise, arbora son sourire le plus mercantile et débita des salutations et des formules de bienvenue dont il était facile d'en deviner l'intéressement :

- M'rahba bikoum ! Tfadhlou ! Tfadhlou ! Tfadhlou !

- Merci, merci...

- Qu'est-ce qui vous manque ? Le mois de Ramadhan approche et il s'agit de bien l'accueillir, n'est-ce pas mesdemoiselles ?

- C'est vrai ! s'exclamèrent les deux jeunes filles en chœur.

Puis l'une d'elles fit part du motif de leur entrée dans le magasin :

- Nous voulons acheter un four... Nous hésitons entre un four électrique et un four micro-ondes. Qu'est-ce que vous nous conseillez ?

- Moi, je vous conseillerai d'acheter les deux !

La jeune fille éclata de rire.

- Ah ! vous, vous êtes un vrai commerçant. Mais dites-nous sincèrement si vous étiez à notre place, que choisiriez-vous ?

- Mais je viens de vous le dire... s'il s'agissait de choisir entre un four électrique et un four à gaz, je vous conseillerais d'acheter l'un ou l'autre. Mais cela n'est pas le cas ici. Le four électrique fait cuire et le four micro-ondes réchauffe ce qui est déjà cuit.

- Ah ! oui, vous avez raison. Nous allons donc vous écouter et acheter un four électrique et un four micro-ondes, fit l'une des deux jeunes filles qui avaient tout l'air d'être des sœurs alors qu'elles n'étaient que des amies.

Puis, elle héla son amie qui était arrivée au fond du magasin où se trouvaient des cafetières et des mixeurs.

- Tu as raison, Rachida, il y a une différence entre l'électrique et le micro-ondes.

- Je te l'avais dit, Djamila. S'il nous fait un bon prix, nous achetons les deux.



Moi, j'ai trouvé ici de bonnes machines à café. Avec ce genre de machines, on peut préparer du café tout en demeurant au salon avec les invités...

Abdallah se mit à saliver. S'il vendait un four électrique, un four micro-ondes et une cafetière électrique il récupérerait largement le manque à gagner des semaines qui venaient de s'écouler.

- Mesdemoiselles, si vous achetez aussi une cafetière électrique je vous ferai un prix global si généreux que vous aurez l'impression que j'ai perdu la tête.

- Je n'en doute pas... Bon... je crois que nous prendrons ce four électrique et cet autre... Celui-ci à micro-ondes n'est pas ?

A ce moment-là, Abdallah qui avait une grande expérience au sujet de la manière d'acheter des femmes, commença à se poser des questions. D'habitude, les femmes choisissent ensemble ce qu'elles achètent. Or ces deux là, se comportent comme si le choix importait peu. De plus, chacune se trouvait à une extrémité du magasin. Il se tourna vers la seconde jeune fille et il la vit tout au fond du magasin et presque aussitôt celle qui se trouvait près de lui dit :

- Et cette cocotte-minute, elle est française ou italienne ?

- Elle est française... mais fabriquée en Hollande, répondit Abdallah qui avait l'impression que chaque fois qu'il regardait l'autre jeune fille, celle qui était à côté de lui faisait part de son intention d'acheter autre chose. Comme si elle voulait détourner son attention sur elle. Cela n'avait rien à voir avec le comportement de la véritable acheteuse.

Un immense soupçon s'insinua dans son esprit lorsqu'il regarda vers le fond de son magasin et qu'il ne vit plus la seconde jeune femme.

Il dit alors à celle qui se trouvait près de lui :

- J'ai de très belles cocottes-minutes pour presque rien. Je vais vous les mon-

trer.

Tout en parlant il s'avança un peu et il put apercevoir de loin la jeune fille en train de fouiller dans son armoire métallique où il y avait de l'argent. Il fit mine de n'avoir rien vu et montra à la jeune fille qui se trouvait près de lui un rayon tout dédié à la cocotte-minute.

- Vous pouvez examiner ces trois... moi en attendant je vais demander à mon employé qui se trouve dehors de préparer le véhicule pour vous transporter tout ça chez vous.

- D'accord Khouya.

En vérité, Abdallah était sorti du magasin pour autre chose. Il vit un jeune homme qu'il connaissait, s'approcha de lui dit à voix basse.

- Samir, Yerhem bouk, le commissariat est tout près, ramène deux ou trois policiers pour arrêter deux jeunes filles en flagrant délit de vol. Fais vite !

Après quoi, il réintégra son magasin où les deux jeunes filles étaient maintenant ensemble au milieu du magasin.

- Alors mesdemoiselles vous avez fait votre choix ?

- Oui, mais il faut que nous sollicitions l'avis de notre mère... Nous voulons lui faire des cadeaux pour son anniversaire certes mais nous tenons à ce que ces cadeaux lui plaisent.

- C'est pourquoi, nous préférons revenir cet après-midi avec elle, ajouta la seconde jeune fille.

En les entendant, Abdallah se dit qu'elles avaient fini leur «travail» pour lequel elles étaient entrées dans son magasin et maintenant elles voulaient s'en aller. Si elles voulaient réellement acheter quelque chose, elles auraient échangé leurs avis au sujet de ce que chacune a choisi.

- D'accord, faites ce que vous voulez ; le client est roi.

- Merci Khouya... à tout à l'heure.

- Vous partez sans même savoir combien vont vous coûter ces articles une fois

que je vous aurai fait une remise ?

- Nous vous faisons confiance, khouya (rass lakhrouf maarouf) nous pensons que vous êtes honnête et digne de confiance.

Elles se dirigèrent vers la sortie. Au même moment trois agents de police apparurent. Abdallah respira parce qu'il avait été à deux doigts de fermer la porte pour les empêcher de s'en aller.

- Ah ! vous êtes enfin arrivés... Voilà... ces deux jeunes filles sont des voleuses professionnelles. Pendant que celle-ci m'occupait en me demandant des renseignements sur les fours électriques et à micro-ondes, sa complice est entrée dans ma petite arrière-boutique où se trouve une armoire contenant une somme d'argent.

- Combien ? fit un des policiers...

- Je vais vous l'écrire sur une feuille... puis vous demanderez à cette jeune fille le montant de la somme que vous trouverez dans son sac à main. Je suis sûr qu'elle n'a pas eu le temps de compter ce qu'elle a pris.

Les deux jeunes filles se sachant prises au piège se mirent à crier :

- Mais c'est quoi cette histoire ? Nous ne lui avons rien pris ! Ce type délire ! protesta la première.

- Nous avons vu ce qu'il a comme produits...et rien ne nous a plu alors nous nous en allons, ajouta l'autre.

Les deux jeunes filles furent emmenées au poste de police une fois que les policiers eurent découvert dans le sac à main de l'une d'entre elles la somme de 35.200 DA dont leur avait parlé Abdallah avec précision.

Il y a une semaine, en plein mois de Ramadhan, les deux jeunes filles eurent à répondre de leurs actes au tribunal d'Hussein Dey.

Le procureur de la République requis contre elles deux ans de prison ferme.

K. A.

MOURAD MEZIANE

## «Ce sera plus compliqué en huitième de finale»

Les cinq boxeurs algériens qualifiés pour les huitièmes de finale des Jeux Olympiques 2012 aborderont ce tour, qui s'annonce plus compliqué, avec plus de détermination pour arracher le maximum de victoires, a indiqué le directeur technique national, Mourad Meziane.

«Les boxeurs vont se surpasser pour obtenir leur qualification pour les quarts de finale. Ils sont déterminés à faire le maximum pour passer au prochain tour. Ce sera certainement difficile. Déjà le premier tour n'a pas été de tout repos pour nos athlètes. Il faut savoir que les meilleurs boxeurs au monde sont présents ici à Londres. Ce sera plus compliqué», a déclaré Meziane à l'APS. Les boxeurs algériens en lice en huitièmes



de finale n'auront pas, eux aussi, la partie facile mais conservent toutes leurs chances, c'est le cas, notamment, pour Samir Brahimi qui sera opposé au champion du monde russe Mishita, qu'il avait affronté lors d'un tournoi en Serbie. "C'est un sérieux prétendant au titre

olympique. Samir le connaît, il a boxé contre lui récemment en Serbie, il s'est incliné d'un seul point. Je pense que ses chances sont intactes" estime Meziane. Quant à Abdelhafidh Benchabla, grand espoir de médaille algérienne à Londres, il est serein et concentré, d'après le DTN, avant d'affronter l'Allemand Enrico Kolling samedi prochain. Interrogé sur le premier bilan de la boxe algérienne à l'issue du premier tour des JO, le responsable de la Direction technique nationale estime qu'il est dans l'ensemble satisfaisant, mais le chemin est encore long. "Sur les sept boxeurs engagés jusqu'à présent, cinq sont en huitièmes de finale. Le seul point noir au tableau, c'est l'élimination de Abdelkader Chadi et Abbad Lyes. J'ai de la peine surtout pour le capitaine de l'équipe alors que Abbad est encore jeune". "Il y'aura encore des pertes en cours de route, mais c'est un travail d'équipe et tout le monde tire dans la même direction pour un seul objectif, décrocher un podium olympique", a-t-il conclu.

BOXE

## Mohamed Flissi éliminé en seizièmes de finale

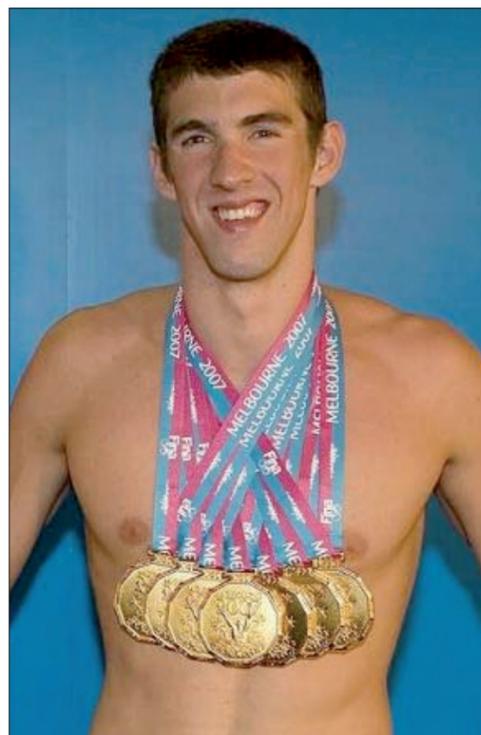
Le boxeur algérien Mohamed Flissi s'est incliné face au Thaïlandais Pong P rayoon au point (19-11) mardi soir à ExCel Arena, en seizièmes de finale du tournoi de boxe des Jeux Olympiques Londres-2012. Le pugiliste algérien a été dominé par un adversaire chevronné qui a imposé sa force d'exécution ce qui lui a permis de remporter les trois rounds à l'aise, notamment le deuxième (14-9), alors

que le premier était équilibré (7-6) pour le Thaïlandais. Flissi, qui espérait décrocher son billet pour les huitièmes de finale à l'occasion de sa première participation aux JO a commis des fautes qui lui ont coûté cher, selon le directeur technique national Mourad Meziane. Flissi rejoint ainsi ses deux compatriotes Abdelkader Chadi (60 KG) et Lyes Abbad (69 kg), également éliminés au même stade de la compétition.

En huitièmes de finale, prévus du 1er au 4 août, la boxe algérienne sera présente avec cinq athlètes dont le grand espoir de médaille, Abdelhafidh Benchabla, qui montra sur le ring samedi prochain pour affronter l'Allemand Enrico Kolling. Les quatre autres qualifiés sont: Bouloudinat Chouaib (91 KG), Ouadahi Mohamed Amine (56 KG), Abdelmalek Rahou (75 KG) et Samir Brahimi (52 KG).

NATATION

## L'Américain Phelps athlète le plus médaillé de l'histoire des JO



Le nageur américain Michael Phelps, entré dans la légende du sport en devenant mardi à Londres l'athlète le plus médaillé de l'histoire des Jeux Olympiques, a qualifié de "très spécial" les 19 médailles enlevées durant sa carrière, un record. "C'est quelque chose de très spécial, il y a beaucoup d'émotions qui se bousculent dans ma tête. J'avais décidé d'accomplir quelque chose encore jamais faite et personne n'allait se mettre en travers de mon chemin", a réagi Phelps, aux anges après la victoire des Etats-Unis au relais 4x200 m nage libre, synonyme de 19e médaille pour le plus grand nageur de toute l'histoire. L'Américain de 27 ans s'est adjugé en moins d'une heure les deux médailles qui manquaient à son palmarès pour dépasser le total de récompenses olympiques (18) glanées par la gymnaste soviétique Larisa Latynina entre 1956 et 1964. Il avait égalé le record de Latynina avec une 18e médaille, l'argent sur le 200 m papillon, qui a eu un petit goût amer puisqu'il était le double tenant du titre.

La faute au jeune Sud-Africain Chad Le Clos qui l'a battu de 05/100, quasiment à l'ultime coulée. "Il fallait que je mette ça derrière moi et que je pense au relais, je ne voulais pas laisser tomber les gars", a expliqué Phelps. Le nageur de Baltimore, qui avait ébloui les connaisseurs aux JO-2000 à Sydney à seulement 15 ans, compte désormais 15 médailles d'or, 2 d'argent et 2 de bronze, étalées sur trois éditions olympiques (2004-2008-2012). "Avant de monter (sur le podium), j'ai dit aux gars : "désolé mais je ne vais pas chanter (l'hymne américain) avec vous, c'est trop d'émotion, pas un mot ne sortira". J'ai essayé de me retenir mais mes yeux étaient tout mouillés", a-t-il conclu. Phelps s'alignera encore sur 200 m 4 nages, 100 m papillon et relais 4x100 m 4 nages, des épreuves dont il est champion olympique en titre, pour ce qui sera les trois dernières occasions de remporter d'autres récompenses olympiques, les JO-2012 de Londres étant en effet ses derniers.

SORAYA HADDAD

### «Je prendrai une décision sur mon avenir après réflexion»

L'Algérienne Soraya Haddad, éliminée dès le premier tour du tournoi de judo (-52 kg) des Jeux Olympiques-2012, a indiqué mardi à Londres qu'elle prendrait une décision sur son avenir sportif «après réflexion».

«C'est très dur de me prononcer pour le moment sur l'avenir dans cette compétition difficile qu'est le judo. Je compte d'abord me reposer, après on verra», a-t-elle déclaré à l'APS peu avant son départ de Heathrow pour rallier Alger. «Il est vrai que je suis déçue, les quatre années passées à la préparation de cette compétition ont été longues et très difficiles, le judo étant un sport de combat qui nécessite beaucoup d'efforts», a-t-elle encore ajouté, les traits encore marqués par la déception. Revenant sur le combat, elle a affirmé qu'il ne s'agit pas d'une "faute de débutante" comme relevé dans la presse, mais d'un enchaînement technique raté qui lui a coûté la disqualification.

Favorite au podium des -52 kg, Soraya Haddad a été disqualifiée par les juges, pour avoir utilisé une technique interdite par les règlements de la Fédération internationale de judo. "Cela arrive parfois et c'est regrettable", a affirmé son entraîneur Mohamed Bouaddou, soulignant que plusieurs favorites dans cette épreuve ont été éliminées, elles aussi, au premier tour.

ATHLÉTISME

### Le Tas donne gain de cause à l'Espagnol Mullera

Angel Mullera Rodriguez, coureur espagnol de 3.000 m steeple, est autorisé à prendre part aux JO de Londres, a confirmé mardi soir le Tribunal arbitral du sport (Tas), délocalisé à la capitale britannique pendant le rendez-vous olympique. Mullera Rodriguez avait été inclus par la Fédération espagnole d'athlétisme (RFEA) dans la liste des sélectionnés olympiques, en 3000 m steeple. Dix jours plus tard, le quotidien sportif espagnol AS avait publié un article relatant des échanges d'e-mails entre Angel Mullera et son entraîneur pouvant constituer une preuve d'utilisation de substances dopantes. Le 20 juillet 2012, l'athlète avait reçu un message de la RFEA l'informant de son exclusion de l'équipe espagnole d'athlétisme pour raisons techniques. Saisi, le Tas a partiellement admis la demande de l'athlète et a jugé que la RFEA et le Comité olympique espagnol devaient confirmer sa sélection, leur décision initiale ne reposant pas sur des "raisons techniques". Mullera n'avait pas été formellement retiré des listes de la sélection espagnole à Londres.

### Arrivée à Londres du troisième contingent des sportifs algériens

Le troisième contingent de la délégation sportive algérienne devant prendre part aux jeux olympiques 2012, est arrivé mardi à l'aéroport Heathrow de Londres en provenance d'Alger. Le groupe comprend des athlètes de l'athlétisme, haltérophilie, judo et luttes associées. Quant à l'athlète du taekwondo Lyamine Mokdad, il ne rejoindra Londres que le 6 août prochain. Les sportifs ont été accueillis par le président du Comité olympique algérien, M. Rachid Hanifi. Rappelons que l'escrimeuse Léa Moutoussami et son entraîneur Bernaoui sont arrivés lundi à Londres. L'athlète algérienne effectuera son entrée mercredi à 14h10 contre la Russe Velikaya Sofya. L'Algérie participe aux Jeux Olympiques de Londres avec trente neuf athlètes dans douze disciplines sportives.

LIGUE DES CHAMPIONS

# L'ASO Chlef depuis hier au Nigeria

Après avoir passé la nuit de mardi à Casablanca au Maroc, le représentant algérien en ligue des champions d'Afrique, l'ASO Chlef a rallié hier matin le Nigeria où il donnera la réplique dimanche prochain 5 août au club local de Sunshine Stars pour le compte de la 3<sup>e</sup> journée de la phase des poules de la prestigieuse épreuve continentale.

PAR MOURAD SALHI

Une fois dans la capitale nigérienne, la formation chélifienne emmenée par l'entraîneur, Rachid Belhout devait effectuer 255 km par route pour rejoindre la ville d'Ijebu Ode, fief de son adversaire les Sunshine Stars. Une fois arrivés au lieu de la rencontre, les coéquipiers de Samir Zaoui effectueront quelques séances d'entraînement dont la dernière sur la pelouse qui abritera le match de dimanche à partir de 15h. Le coach Rachid Belhout aura encore devant lui trois jours pour préparer son groupe sur tous les plans. La mission ne s'annonce pas aussi facile pour l'ASO Chlef qui devrait faire face à cette coriace équipe du Nigeria, la chaleur et les absents. «*J'avoue que ça sera très difficile pour nous de nous passer des services de deux éléments clés de notre effectif de la trempe de Messaoud et Bentoucha. Je m'attelle à trouver des solutions de rechange, mais je reste persuadé que les deux défections sont un coup dur pour nous*», a déclaré dernièrement l'entraîneur chélifien à l'APS. Outre ces deux éléments indispensables suspendus, l'entraîneur en chef devra se passer des services de deux autres joueurs à savoir Mohamed Zaouche et Ali Hadj, non encore remis de leurs blessures contractées lors de la précédente rencontre face à l'ES Tunis. «*Zaouche et Ali Hadji sont toujours souffrants. J'espère les récupérer avant le prochain match, car avec les défections de Messaoud et Bentoucha, je ne peux me passer d'autres éléments*», a confié encore Rachid Belhout. Il s'agit de défections de taille, d'autant que son équipe



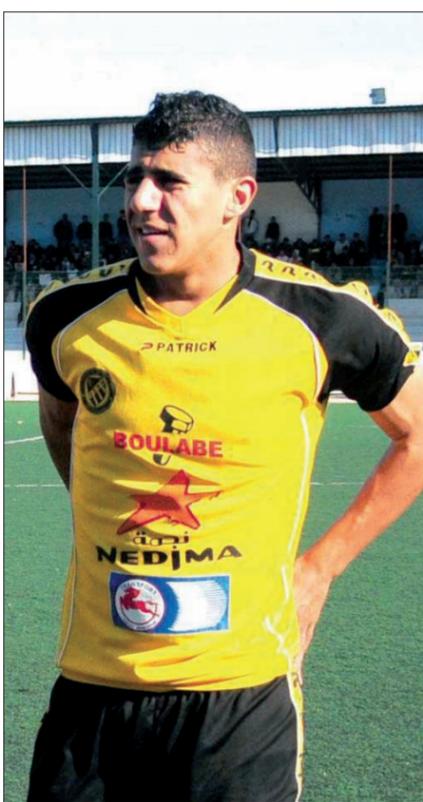
jouera sa dernière chance pour espérer rester dans la course à la qualification pour les demi-finales. Après avoir perdu les deux premières rencontres dont l'une à domicile face à l'ES Sahel et l'autre à Tunis face à l'ES Tunis. Le représentant algérien n'a d'autre alternative que de revenir avec un résultat positif de son déplacement au Nigeria pour espérer maintenir son espoir d'aller plus loin dans cette prestigieuse compétition continentale. Certes, le représentant algérien a amoindri ses chances d'une éventuelle qualification aux demi-finales, mais il lui reste encore quatre matches à jouer, il faut les

prendre très au sérieux. Concernant les chances de qualification, le technicien chélifien préserve toujours son espoir et dira : «*Certes, on a mal démarré cette phase des poules, mais il reste encore quatre matches à disputer, durant lesquels beaucoup de choses peuvent se passer. De notre côté, on jouera nos chances à fond*», a-t-il confirmé. L'ASO Chlef, signalons-le, ferme la marche au classement de son groupe avec aucun point au compteur. L'ES Tunis, après sa deuxième victoire caracole seule avec six points suivie par l'ES Sahel trois et Sunshine Stars avec un seul point. **M.S.**

ES TUNIS

## L'arrivée de l'Algérien Bounedjah reportée

L'attaquant international algérien Baghdad Bounedjah ne portera pas pour bientôt les couleurs de l'ES Tunis, même s'il vient de tout conclure, ainsi que son club l'USM El Harrach (Ligue 1/Algérie), avec le champion d'Afrique en titre, selon un site proche de l'Espérance, citant une source responsable au sein de cette dernière. Le joueur, qui a assisté à la précédente rencontre des Tunisois en Ligue des champions africaine de football face au représentant algérien l'ASO Chlef à Tunis (victoire 3-2), devrait encore patienter pour espérer évoluer au sein du club phare de la capitale tunisienne, ajoute-t-on de même source. La conclusion de la transaction devrait toutefois se faire lors du prochain mercato d'hiver, lorsque l'attaquant camerounais de l'EST, Yannick N'djeng, partira en direction du FC Sion (Suisse), un club qu'il devait rejoindre cet été avant de buter contre le refus de ses dirigeants en raison de la participation des protégés de l'entraîneur Nabil Maâloul dans l'épreuve africaine. Bounedjah (22 ans), avait atterri à l'USMH durant l'été 2011 en provenance du RCG Oran, équipe de palier inférieur de l'Ouest de l'Algérie. Quelques matches dans le championnat de l'élite lui ont suffi pour taper dans l'oeil d'Azeddine Aït Djoudi, alors sélectionneur de l'équipe olympique algérienne, qui l'avait retenu pour le championnat d'Afrique des moins



de 23 ans qui s'est déroulé au Maroc en novembre 2011. Le jeune attaquant, dont le contrat avec l'USMH expirera en juin 2014, avait même pris part une fois à un regroupement de la sélection première

sous la coupe de l'entraîneur bosnien, Vahid Halilhodzic.

### Zouaghi pour suppléer Halliche

La piste du défenseur algérien Rafik Halliche a été définitivement écartée par la direction de l'ES Tunis, qui a opté pour Chaker Zouaghi du FC Zurich (Suisse), jugeant que la transaction du joueur du club anglais de Fulham allait lui coûter très cher. Selon le site Espérance-de-Tunis, proche du champion d'Afrique en titre, l'arrivée de Chaker Zouaghi met un terme à la piste menant au défenseur algérien Rafik Halliche, sachant que la date butoir pour l'envoi de la liste complémentaire des joueurs participant à la Ligue des champions d'Afrique est fixée pour le 5 août. La même source a indiqué que les exigences salariales de l'arrière central algérien ainsi que le montant du transfert réclamé par Fulham (510.000 euros) constituaient un obstacle de taille pour l'Espérance. A Fulham depuis l'été 2010, Halliche n'a pas été utilisé dans l'effectif premier du club, ce qui lui a coûté sa place en équipe nationale avec laquelle il n'a plus joué depuis le Mondial sud-africain. La presse anglaise a rapporté mardi des déclarations de l'entraîneur de Fulham, Martin Jol, par lesquelles il a annoncé qu'il ne comptait pas sur le défenseur algérien la saison prochaine, se montrant prêt à le céder, pour un autre club, même à titre de prêt.

EN PRÉVISION DU MATCH FACE À L'ALGÉRIE

## La Libye en stage à partir de samedi à Tripoli

La sélection libyenne de football, entamera samedi un stage bloqué à Tripoli, en prévision du match aller face à l'Algérie, prévu entre le 7 et le 9 septembre, comptant pour le 3<sup>e</sup> et dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2013, a annoncé mercredi la Fédération libyenne de football (LFF). Le sélectionneur libyen, Abdelhafid Arbiche, a fait appel à 33 joueurs, dont la plupart évoluent en championnat local, pour effectuer ce regroupement qui sera ponctué par deux matches amicaux face au Soudan et à l'Éthiopie, précise la même source. Juste après ce stage à Tripoli, les coéquipiers d'Ahmed Ezoui enchaîneront par un autre regroupement à Casablanca au Maroc, qui pourrait abriter le match face à l'Algérie. A l'issue de ce stage, le coach libyen devrait dégager la liste des 23 joueurs qui seront convoqués pour le match face aux Verts. La sélection de la Libye a été exemptée du 2<sup>e</sup> tour des éliminatoires de la CAN-2013 pour avoir pris part à la CAN-2012, qui s'est déroulée au Gabon et en Guinée-équatoriale, alors que l'Algérie s'est qualifiée aux dépens de la Gambie (aller 2-1, retour 4-1).

## Milan veut échanger Mesbah contre le Camerounais N'Koulou de Marseille

L'AC Milan (Serie A italienne de football) voudrait échanger son arrière gauche algérien Djamel Mesbah contre le défenseur international camerounais de l'Olympique Marseille (Ligue 1 française), Nicolas N'koulou, a rapporté mardi la presse italienne spécialisée. Selon le journal Tuttosport, Milan voulait recruter dans un premier temps le défenseur franco-centrafricain Mapou Yanga-Mbiwa, mais devant les exigences financières de Montpellier, champion de France en titre, le club lombard a changé d'objectif. Nicolas N'koulou, 22 ans, constitue donc un plan "B" pour Milan qui doit, cependant, négocier sur les 12 millions d'euros réclamés par le club phocéen pour laisser partir son jeune international camerounais. L'administrateur délégué de l'AC Milan, Adriano Galliani, compte faire baisser ce prix en proposant Mesbah en contrepartie plus une somme d'argent, ajoute le journal turinois. Pour rappel, Mesbah est depuis plusieurs semaines dans le viseur de Marseille. L'international algérien de 27 ans avait même refusé une offre de Torino pour espérer rejoindre la Canebière avant de se rétracter et de décider de rester à Milan qui voudrait toujours, apparemment, se séparer de ses services.

## Boudebouz pas encore parti

Bien qu'il dispose d'un bon de sortie, Ryad Boudebouz n'est pas certain de quitter Sochaux. Après s'être entretenu avec

l'intéressé, le président du club Alexandre Lacombe a confié à L'Equipe que l'international algérien «*ne partirait pas à tout prix*». Le dirigeant espère «*le voir débiter le Championnat avec nous, voire plus*». Pour l'heure, seul Marseille a fait part de son intérêt, le club olympien «*manque de liquidités*».



LA REVUE «KALILA» DU CENTRE CULTUREL ALGÉRIEN À PARIS

# Un numéro dédié au cinquantième de l'Indépendance

Le Centre culturel algérien à Paris vient de publier un nouveau numéro de la revue Kalila. Cette dernière traite de différents sujets ayant trait à l'actualité algérienne, plus précisément à l'Histoire algérienne. Pour cette année spéciale, ce nouveau numéro, comme le précédent, est consacré à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Comme le fut le précédent numéro, l'éditorial est consacré, bien entendu, à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Algérie indépendante. Après la plume très tendre et émouvante de Henri Alleg adressée à la nouvelle génération, c'est le tour de l'écrivaine Fatima Bakhai de revenir sur le long combat du peuple algérien pour arracher son indépendance.

Elle soulignera, entre autres, que «le 5 juillet est une date symbolique. Il évoque d'abord la longue, cruelle et glorieuse Guerre de libération nationale encore si proche», ajoutant qu'il faudrait aujourd'hui plus que jamais rendre hommage à ceux et celles qui ont pris les armes le 1er Novembre 1954 mais également les précédents combattants : «Faut-il évoquer, parmi tant de héros, Jughurta, Tacfarinas, Cabaon, L'Emir Abdelkader, Cheikh El Mokrani, Cheikh Bouamama et tant d'autres



encore, connus ou méconnus qui ont contribué à forger l'âme de ce peuple ! La Guerre de libération était un aboutissement, la lutte ultime pour la victoire.»

A partir de son éditorial, Fatima Bakhai aborde cette page essentielle de l'histoire réaffirmant que «les Algériens doivent s'approprier leur histoire sans rien occulter, sans rien trahir. Ils doivent comprendre qu'il est vain de chercher ailleurs ce que l'on possède déjà ! Notre histoire est longue, riche, parfois prestigieuse, parfois tragique, mais c'est notre histoire, notre mémoire, celle dont nous avons hérité, celle qui de siècle en siècle a fait du peuple algérien une nation», concluant que «l'Algérie s'appartient, elle doit se reconnaître».

Enfin, le nouveau numéro de Kalila,

arrivé à sa 14e parution, met à la disposition des lecteurs le programme consacré à cette célébration avec à l'affiche de grands noms de la culture algérienne, à l'instar du concert de Nouara, prévu le 6 octobre prochain. Comme il est de tradition, la revue Kalila consacre une série d'hommages à des personnalités algériennes. Pour cette fois, un vibrant hommage a été consacré à l'un des premiers martyrs ayant marqué la Révolution, Ahmed Zabana. Ce signe de reconnaissance à Ahmed Zabana sera également effectué à travers une rencontre-débat avec la participation de Abdelkader Zahana, frère du martyr, du moudjahid Mostafa Boudina, du président de l'Association nationale des anciens condamnés à mort et des moudjahidine Mohammed Benaboura et Abderrahmane Bentahar.

K. H.

CINÉMATHÈQUE D'ORAN

## Une oasis culturelle fidèle à son public

La cinémathèque «Ouarsenis» d'Oran a regagné au fil de ces dernières années sa pleine vocation d'espace culturel, réussissant à fidéliser, par la diversité de ses programmes, jeunes et moins jeunes parmi les amoureux du 7e Art.

La modernisation des équipements et l'installation d'une nouvelle siégerie confortable ont permis aux responsables de cette structure culturelle d'augmenter le nombre de séances de projection, y compris durant la saison estivale grâce à la mise en place de la climatisation. Fermée en 2004 pour des travaux de rénovation, cette salle répertoire de la Cinémathèque algérienne avait rouvert ses portes une année plus tard en offrant, depuis, de bien meilleures conditions d'accueil au public. D'autres aménagements ont été également apportés, favorisant l'organisation d'activités supplémentaires, comme la réfection opérée au niveau du hall d'entrée qui accueille régulièrement des expositions photos, de peinture et de livres. D'aucun parmi les spectateurs habitués se félicitent encore aujourd'hui du fait que «leur» cinémathèque a victorieusement résisté à la vidéo-projection qui gagna la quasi-totalité

des salles privées de la capitale de l'Ouest durant la décennie 1990. Contrairement à ces rares cinémas qui jetèrent leur dévolu sur les films d'action, la salle Ouarsenis d'Oran n'a pas cédé, quant à elle, aux chants des sirènes du commerce lucratif, demeurant, en revanche, fidèle à sa vocation de musée du 7e art national et universel. L'avenir lui a d'ailleurs donné raison, puisque nombre de salles ont été contraintes de mettre la clé sous le paillason avec l'avènement des chaînes satellitaires et des lecteurs DVD numériques. «Il est hors de question, pour moi, de voir un film projeté sur grand écran via une cassette vidéo ou un lecteur numérique», confie Djamel, retraité de l'Education, estimant que «rien n'égale la bonne vieille bobine classique». Ils sont nombreux qui, à l'instar de Djamel, vouent un grand intérêt pour la pellicule en format 35 mm parce qu'elle reflète, de leur point de vue, «la qualité originale de l'œuvre». Créée en juin 1965, quelques mois après celle d'Alger, la Cinémathèque d'Oran a une capacité de 360 places et est située à la rue Larbi Ben M'hidi, une des principales artères de la capitale de l'Ouest. Les plus âgés des spectateurs se souviennent encore

du passage dans cette salle de réalisateurs de renom de différents continents, dont les Egyptiens Salah Abou Seif et Youcef Chahine, de l'Américain Joseph Losey, l'Italien Michelangelo Antonioni, le Sénégalais Sembene Ousmane, le Camerounais Jean-Marie Téo, l'Ethiopien Hailé Gerima et la Libanaise Jocelyne Saab. L'ancien directeur de la Cinémathèque d'Oran, M. El-Hadj Bensalah, garde lui aussi en mémoire combien ces cinéastes furent «admiratifs devant la qualité du public et des débats qui se poursuivaient parfois très tard le soir». Pour M. Bensalah, «on ne peut parler de la salle d'Oran sans préciser aussi que cet établissement accueillit, en 1986, avec le soutien de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW) de l'époque, le premier festival du court-métrage qui fut réédité à cinq reprises».

La Cinémathèque d'Oran, a-t-il ajouté, abritait également les activités de deux ciné-clubs très motivés, dont le doyen «le ciné-pop» et une autre de composante universitaire appelé «Les amis du 7e Art», donnant tous deux une impulsion à l'animation des week-ends en matinée. Raconter la cinémathèque d'Oran permet

SEMAINE DU MONOLOGUE À ALGER

### «Foot ghoul» et «El madani ouled El mensi» en ouverture

Les pièces «Foot'ghoul» et «El madani ouled el mensi» ont ouvert mardi à Alger la semaine du monologue qui réunit jusqu'au 7 août les étoiles montantes du 4e art algérien.

Les acteurs Henani Djahid de Sidi-Bel-Abbès et Seif Eddine Bouha de Skikda ont offert au public à l'espace culturel Plasti du quotidien Algérie news deux représentations où les questions de société comme la violence dans les stades et la précarité chez les jeunes ont été abordés par le biais de l'humour et de la dérision. Écrit et mis en scène par Henani Djahid, «Foot'ghoul» relate l'histoire d'un malheureux arbitre de football tabassé par les joueurs d'une équipe après qu'il ait sifflé un penalty qui a causé la perte de cette dernière.

L'acteur relate les mésaventures de cet arbitre qui subit les violences de tout le monde, joueurs, entraîneur, dirigeants et supporters s'acharnent tour à tour sur lui et l'accusent d'être acheté par l'équipe adverse alors qu'il n'a fait que son travail. Mêlant démesure et situations burlesques «Foot'ghoul» est une critique du phénomène de la violence dans les stades qui a trouvé un écho très favorable du public. Sur un registre plus tragico-comique, «El madani ouled el mensi» relate l'histoire d'un jeune Algérien poursuivi par la malchance et amoureux d'une fille «Amel» qu'il n'arrive pas à épouser. Conçu comme une allégorie de l'histoire de l'Algérie, de la colonisation à l'après-Indépendance, le monologue de Seif Eddine Bouha se distingue par un texte recherché, qui joue sur plusieurs registres de langue, passant de la langue proverbiale et populaire à un arabe plus classique et poétique. Physicien de formation, Henani Djahid fait ses premiers pas au théâtre en 1988, il interprète plusieurs pièces à l'université de Sidi-Bel-Abbès et au Théâtre régional de la ville. En 2011, Henani Djahid revient sur les planches en revisitant une pièce de Abderrahmane Kaki à l'occasion de la manifestation Tlemcen, capitale de la culture islamique. Seif Eddine Bouha a reçu plusieurs distinctions pour son monologue «El madani ouled el mensi», dont le prix Ali Maâchi du Président de la République en 2008.

La semaine du monologue se poursuit jusqu'au 4 août avec des acteurs des différentes régions d'Algérie. La soirée du 8 août sera consacrée au thème de «L'art du monologue» avec un débat animé par Omar Fetmouche et Mohammed Kali.

APS

aussi d'évoquer le regretté doyen des chefs projectionnistes algériens, Ammi Lekam, dont la passion du cinéma renvoie naturellement au film «Le Paradiso» de l'Italien Giuseppe Tornatore, ou encore Benaïssa, véritable cinéphile autodidacte, se remémore encore M. Bensalah.

Pour être un musée du cinéma, cette salle n'en est pas moins un lieu privilégié par de nombreux cinéastes pour abriter la projection en avant-première nationale de leurs oeuvres, dont «Mascarades» de Lyès Salem, «Indigènes» et «Hors-la-loi» de Rachid Bouchareb, «Es-Saha (La place)» de Dahmane Ouzid, et, plus récemment, «Combien tu m'aimes» de Fatma Zohra Zamoum. De son côté, l'actuel responsable de la Cinémathèque d'Oran, M. Abdelghani Zekri, a annoncé que des procédures ont été lancées en vue de l'acquisition d'équipements de projection modernes qui conforteront davantage la vocation de ce lieu de rayonnement culturel. La modernisation des équipements permettra notamment de multiplier les séances de projections-débats et les manifestations thématiques pour répondre au mieux aux attentes du public, a affirmé M. Zekri.

APS

# Pourquoi tuer les animaux qui attaquent des humains ?

*L'idée que l'animal mangeur d'hommes est un totem innocent de la nature et que l'homme est l'intrus qui le paye de sa vie ne résiste pas à l'analyse.*

**K**aleb Langdale, un jeune Américain de 17 ans, nageait non loin du lac Okeechobee, en Floride, il y a quelques semaines quand un alligator l'a attaqué. L'alligator, qui mesurait plus de trois mètres de long, s'est jeté sur lui pour le dévorer.

Kaleb a réagi de la manière qui, bien souvent, fait la différence entre la vie et la mort pour les humains pris pour cible par de grands prédateurs. Il l'a laissé manger un de ses bras, afin de sauvegarder les parties plus vitales de son anatomie et s'est échappé comme il a pu. Le gros alligator lui a donc sectionné le bras au niveau du coude et l'a avalé tandis que Kaleb tentait de revenir à la surface en hurlant : « Appelez les médecins, j'ai perdu mon bras ! » Il a survécu.

## Vengeance

La culture occidentale a un regard particulier sur les animaux qui tuent des êtres humains. La plupart d'entre nous ne passent pas beaucoup de temps en pleine nature et ne tombent que rarement nez à nez avec des animaux sauvages, et notre vision de la nature sauvage est généralement influencée par une combinaison de dessins-animés et de télé-réalité. Notre vision des animaux potentiellement dangereux est grandement influencée par le fait que la plupart des espèces dangereuses pour l'homme sont ou ont été elles-mêmes en voie d'extinction, ce qui tend à nous les faire davantage considérer comme des victimes que comme des agresseurs potentiels.

L'alligator d'Amérique, autrefois sur la liste des espèces en danger, est une des plus belles réussites de la loi sur les espèces en danger. Les alligators pullulent à nouveau en Floride et en Louisiane, comme le cerf à queue blanche dans le Nord-est. On les trouve en grand nombre le long de la côte du Golfe du Mexique et jusqu'en Caroline du Nord, et même en Virginie. En cette époque de réchauffement climatique, avoir le sang froid est un atout.

## Comportement humain irréflecti

Lorsque les alligators n'étaient plus très nombreux, les environnementalistes et le gouvernement tentaient de les présenter sous un jour sympathique : mal compris, pourchassés et ne faisant pas réellement peser de menace sur les êtres humains. Il était peut-être nécessaire de construire certains mythes. Les attaques contre les humains ont été souvent « oubliées » quand elles n'étaient pas présentées comme la conséquence des actions des victimes.



De fait, un comportement humain irréflecti est souvent la cause des attaques d'alligators. Environ 35% des attaques d'alligators en Floride touchent des humains ayant délibérément cherché le contact avec ces animaux. Tenter de capturer, de déplacer voire de lutter avec un alligator se termine souvent de manière très violente. Une des dernières victimes de ces grands prédateurs avait décidé de nager dans un canal à 2 heures du matin, en pleine obscurité. Les récits des attaques d'alligators font souvent penser à des épisodes de la série Cops. Mais de nombreuses victimes n'avaient rien à se reprocher. Dans certains endroits, le simple fait de marcher près de l'eau peut faire de vous une victime des alligators.

L'alligator qui a dévoré le bras de Kaleb Langdale a été immédiatement tué par des gardes forestiers. Le bras a été récupéré dans l'estomac de l'animal et ramené à l'hôpital, mais les médecins ont été incapables de le rattacher. La mort de l'alligator a provoqué un torrent de commentaires négatifs sur Internet. En voici un, parmi tant d'autres : « Très bouleversé qu'ils aient tué un alligator qui n'avait qu'un comportement normal et faisait ce que font les alligators. Le jeune homme a deux jambes – il n'avait qu'à rester sur la terre ferme au lieu de s'aventurer dans le territoire des alligators. »

Pourtant, tuer des animaux – même en danger d'extinction – qui attaquent des humains est sans doute un mal nécessaire pour la protection de ces espèces. Le délai est bref qui peut permettre de capturer ou

de tuer un animal juste après une attaque. Si les autorités hésitent à intervenir, les habitants ont tendance à prendre les choses en main et quand les habitants se font justice, façon milice d'auto-défense, ils font rarement dans le détail. Après la mort de Steve Irwin, tué par une raie pastenague qui l'avait frappé en plein cœur, des pêcheurs furieux se sont mis à massacrer les raies par milliers (soit exactement l'inverse de ce que Steve Irwin aurait voulu). Ces dernières décennies, à chaque fois que des lions attaquent des humains en Afrique, toutes les personnes armées d'un fusil se mettent à tirer à vue sur ces félins. Ils le font parce que ces lions ou ces raies pourraient être l'animal qui a tué.

## L'exception pas la règle

Lorsque le coupable est attrapé et tué, chacun considère que l'affaire est terminée. Le fait de tuer un animal s'étant rendu coupable d'une attaque montre que les animaux mangeurs d'hommes (ou tueurs d'hommes, dans le cas de Steve Irwin) est une exception. Quand un animal tueur peut repartir librement dans la nature, le message adressé au public est celui-ci : « L'animal a agi selon sa nature. »

Il est indéniable qu'il ait dans la nature des prédateurs de chasser et de tuer. Mais la rareté des attaques contre les humains est bien la preuve que le fait d'attaquer des humains est l'exception, pas la règle. On recense 225 cas de morsures importantes par des alligators en Floride depuis 1984. Voilà un total relativement faible pour un Etat avec une population d'environ un million d'alligators et de 19 millions

d'habitants. Les animaux mangeurs d'hommes ont tendance à transformer un coup d'essai en habitude. Un petit nombre d'animaux sont responsables d'un nombre impressionnant d'attaques. Le célèbre léopard de Panar, dans le Nord de l'Inde, aurait tué et dévoré 410 êtres humains avant que le célèbre chasseur Jill Corbett ne mette un terme à sa carrière en 1910. Au Burundi, un seul crocodile géant aurait mangé près de 300 personnes (ce bilan date de 2008).

Gustave est sans doute toujours en vie. Un Français, Patrice Faye, a passé près de 15 ans à tenter de l'attraper vivant.

Le cas de Gustave est l'illustration parfaite de la méthode consistant à laisser la vie sauve à des animaux tueurs. Malgré le bilan terrifiant de cet animal, Faye et un groupe de biologistes, dont l'herpétologue Brady Barr, ont passé des années à tenter de capturer l'animal plutôt que de le tuer. Leur objectif était d'œuvrer pour la protection des crocodiles du Nil. Mais comme Barr l'a avoué au National Geographic : « Les gens doivent avoir accès à l'eau, y laver leur linge et y pêcher des poissons. Si un croco attaque un villageois, les autres membres de la communauté vont massacrer quelques crocos après l'attaque – assez pour avoir l'impression d'avoir fait quelque chose – et retourneront à leur vie quotidienne. »

Combien de crocodiles innocents ont été ainsi tués en réponse aux attaques de Gustave alors que Faye et Barr se baladaient dans les marais avec leurs cages et leurs pièges au lieu de le tuer ? Tout ceci n'avait rien de bon, ni pour les crocodiles, ni pour les humains. Des performances répétées sont typiques de certains animaux mangeurs d'hommes. Les ours, les lions, les tigres, les léopards, les alligators, les crocodiles et les cougars. Peut-être même les requins, si l'on considère que les attaques de requins de 1916, qui ont inspiré le film « Les dents de la mer » sont effectivement dues à un seul requin.

Mais l'animal mangeur d'hommes est exceptionnel. Il n'est pas un prédateur normal. L'idée que l'animal mangeur d'hommes et un totem innocent de la nature et que l'homme est l'intrus qui paie son ingénierie de sa vie ne résiste pas à l'analyse.

A moins que les espèces soient à tel point en danger que la diversité génétique soit mise en péril, nous n'avons aucun intérêt à ce qu'un Gustave demeure en vie. Les conséquences de l'existence d'un animal mangeur d'hommes en liberté, qu'il s'agisse de l'ours qui dévora Timothy Treadwell ou l'alligator qui a arraché le bras de Kaleb Langdale, sont terribles.

## L'encyclopédie

## DES INVENTIONS

### FONTAINE D'EAU

Inventeur : **Luther Haws** Date : **1905** Lieu : **Berkeley**

Dans l'histoire de la fontaine d'eau, deux noms d'inventeurs resurgissent. Selon l'information, les deux auraient inventé une fontaine d'eau à un an d'intervalle, ce qui aurait changé la façon de servir l'eau dans les endroits publics. Tout a commencé en 1905, alors que l'inspecteur d'hygiène pour la ville de Berkeley, Luther Haws, vit tous les enfants d'une école boire de l'eau dans la même tasse. Après avoir constaté ce fait, Haws eut l'idée de concevoir la première fontaine d'eau et fit breveter son invention. Ayant aimé l'idée, l'école de Berkeley fut le premier établissement public à installer la fontaine de Haw. Luther Haw fonda son entreprise en 1909 et obtint son brevet en 1911. Un an plus tard, Halsey W. Taylor développa lui aussi un modèle de fontaine d'eau suite au décès de son père atteint de la fièvre typhoïde provoquée par l'eau souillée.



# Johnny Depp

*au chevet de sa  
maman*

Johnny Depp a été aperçu au Cedars-Sinai de Los Angeles où il venait rendre visite à sa maman hospitalisée.

Depuis toujours, la mère et son fils sont restés très proches, même dans les moments les plus difficiles comme la récente séparation de l'acteur avec Vanessa Paradis.

C'est la loi des séries pour Johnny Depp. Les coups durs s'additionnent. Quelques semaines seulement après sa séparation d'avec Vanessa Paradis, c'est un nouveau problème d'ordre familial qui vient lui pourrir son été.



## Tony Parker

*une pose photo avec François Hollande aux JO de Londres !*

Il a beau être une star internationale du basket, quand Tony Parker croise la route de François Hollande, le joueur de l'équipe de France en redeviendrait presque une personne comme les autres ...

## Maria Shriver

*elle n'arrive pas à tourner  
la page Arnold Schwarzenegger*

La femme d'Arnold Schwarzenegger, dont il est séparé, pense que la maison qu'elle a partagée avec lui a un effet négatif sur sa vie. L'ancienne demeure du couple marié est en vente depuis janvier.

Le fait qu'elle n'ait toujours pas été vendue empêcherait Maria Shriver de tirer un trait sur son histoire avec Arnold Schwarzenegger.



### Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fajr	04h03
Dohr	12h55
Asr	16h43
Maghreb	20h00
Icha	21h33

# MIDI

Quotidien national d'information *Libre*  
N° 1639 | Jeudi 2 août 2012

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.

0777.10.49.42  
0550.18.37.57

## LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE Des experts appellent à une stratégie maghrébine



La mise en place d'une stratégie de lutte contre la fièvre aphteuse dans la région du Maghreb a été recommandée par des experts réunis en atelier, la semaine passée, au siège du secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à Rabat.

Organisé en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cet atelier de trois jours (23-25 juillet) a mis l'accent sur l'importance de la coopération en matière de contrôle et de surveillance des maladies animales transfrontalières et de l'échange d'informations et d'expertise, a indiqué mardi un communiqué du secrétariat général de l'UMA.

Tout en recommandant l'élaboration de plans communs, les participants ont convenu d'activer le réseau maghrébin de veille et de dépistage des infections ani-

males transfrontalières dans les pays de l'UMA et d'élaborer une stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre la fièvre aphteuse.

Cette stratégie prévoit des actions à court terme en ciblant, dans une première étape, la Tunisie ainsi que le lancement de campagnes de sensibilisation et de communication sur cette épizootie au niveau de la région, particulièrement en Libye où une campagne de vaccination est prévue en coordination avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Les participants ont également décidé d'organiser des sessions de formations notamment au profit des vétérinaires et des techniciens et de prendre des mesures pour lutter contre les maladies animales transfrontalières particulièrement la fièvre aphteuse à travers le projet de création d'une banque maghrébine de vaccins.

## Nedjma illumine vos soirées ramadanesques

Nedjma égaye vos nuits ramadanesques et vous accueille au restaurant Al Boustan, Bois des Arcades-Riadh El Feth à Alger dans une ambiance conviviale pour ses soirées "The View Lounge by Nedjma".

Tout au long de ce mois sacré, Nedjma est le sponsor exclusif des soirées organisées au mythique restaurant et vous y réserve un espace agréable offrant une vue imprenable sur la baie d'Alger pour apprécier, en famille ou entre amis les longues sahrate du Ramadhan.

Vous pouvez profiter également d'un espace aménagé pour une partie de billard,

de jeu vidéo ou tout simplement pour siroter en plein air, un bon thé à la menthe. Par ailleurs, Nedjma est le sponsor majeur des soirées ramadanesques au

«Nouba Gaâda By Nedjma» à l'hôtel El Aurassi. Vous y retrouverez une ambiance tout aussi conviviale, animée et détendue. Nedjma vous accueille aussi durant les soirées de Ramadhan dans le cadre luxuriant du «Jardin Botanique» de l'illustre hôtel El Djazair (Ex-Saint George). «The View Lounge by Nedjma», « Nouba Gaâda By Nedjma » et le «Jardin Botanique» vous accueillent tous les jours à partir de 21h30.

### LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

## Un Algérien pour arbitrer le match

Un trio d'arbitres algériens dirigé par Djamel Haimoudi, assisté de Moumri Bitam et Abdelhak Itchaili dirigera la

rencontre entre Al-Ahly d'Egypte et Chelsea du Ghana, samedi prochain au Caire pour le compte de la troisième journée de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football.

Le match qui aura comme quatrième arbitre un autre Algérien, Sofiane Bouster, aura lieu au stade de l'Académie militaire dans la capitale égyptienne et à huis clos, pour des raisons de sécurité.

Les arbitres algériens sont attendus au Caire mercredi, tandis que l'arrivée du club ghanéen est prévue pour jeudi.

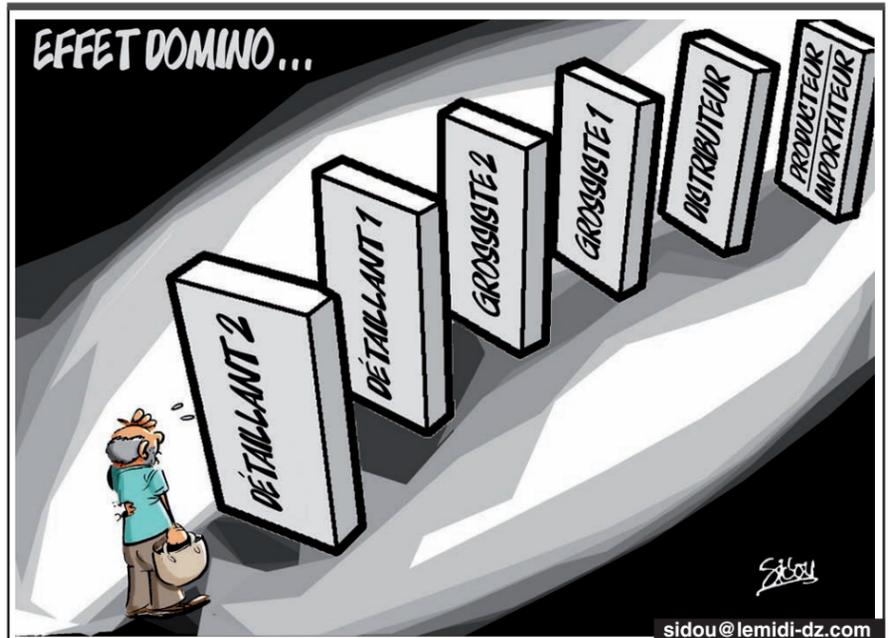
Al-Ahly occupe seul la tête du classe-

ment du groupe avec six points, suivi de Chelsea (4 pts), puis du TP Mazembe de la



RD Congo (1 pt), alors que le Zamalek

### Très Libre



## Une Citroën Berlingo volée à Mascara récupérée à Oran

Dans le cadre d'une enquête ouverte sur le vol d'un véhicule de marque Citroën Berlingo, qui était en position de stationnement le 26/07/2012 au centre-ville de Froha et en vertu d'une autorisation d'extension de compétence, les gendarmes de la brigade de Froha ont récupéré le véhicule volé, en stationnement dans un parking à la cité des 500 logements, commune de Bir El Djir (Oran). Le gardien du parking a été interpellé et le véhicule a été restitué à son propriétaire sur instructions du procureur de la



République près le tribunal de Ghriss. L'enquête se poursuit.

L. Hadji

### OUARGLA

## 73 personnes victimes d'intoxication alimentaire

73 personnes ont été victimes d'une intoxication alimentaire lundi soir à Ouargla après avoir consommé des gâteaux orientaux (Qalb Ellouz), a-t-on appris mardi auprès de l'hôpital Mohamed Boudiaf. Toutes les victimes, d'âges différents, ont, après avoir consommé ces gâteaux, présenté les mêmes symptômes, à savoir des vomissements accompagnés de diarrhées et de forts maux de tête, a précisé le directeur par intérim de l'hôpital.

Après avoir reçu les soins nécessaires au service des urgences médicales de l'hôpital, la plupart des personnes vic-

times d'intoxication ont quitté l'établissement excepté cinq d'entre-elles, dont une femme enceinte, qui ont été maintenues sous observation médicale, a-t-il ajouté.

C'est le deuxième cas d'intoxication alimentaire enregistré durant ce mois de Ramadhan à Ouargla, après celui constaté dimanche dernier et ayant touché toute une famille qui avait consommé du lait avarié.

Les services de santé d'Ouargla appellent les citoyens à faire preuve de vigilance lors de l'achat de ces produits alimentaires très prisés durant le mois de Ramadhan.

### LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

## 2.545 personnes déférées aux parquets en juin

78.692 personnes ont été interpellées durant le mois de juin par les forces de l'ordre pour des infractions diverses, dont 2.545 ont été déférées aux parquets compétents, parmi elles 64 femmes et 90 mineurs, selon un bilan de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Ces interpellations, réalisées dans le cadre de 17.725 opérations de police sur le territoire des 48 wilayas du pays (zones urbaines et suburbaines), ont donné lieu à la mise de 1.323 délinquants en détention

provisoire, a précisé la même source. Sur les 78.692 personnes interpellées, 665 faisaient l'objet de recherches.

Les infractions se répartissent comme suit : 615 pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, 344 pour détention d'armes prohibées, 80 pour séjour irrégulier et immigration illégale et 841 pour infractions diverses, telles l'ivresse publique manifeste, troubles à l'ordre public, vols et vente de boissons alcoolisées sans autorisation, etc.